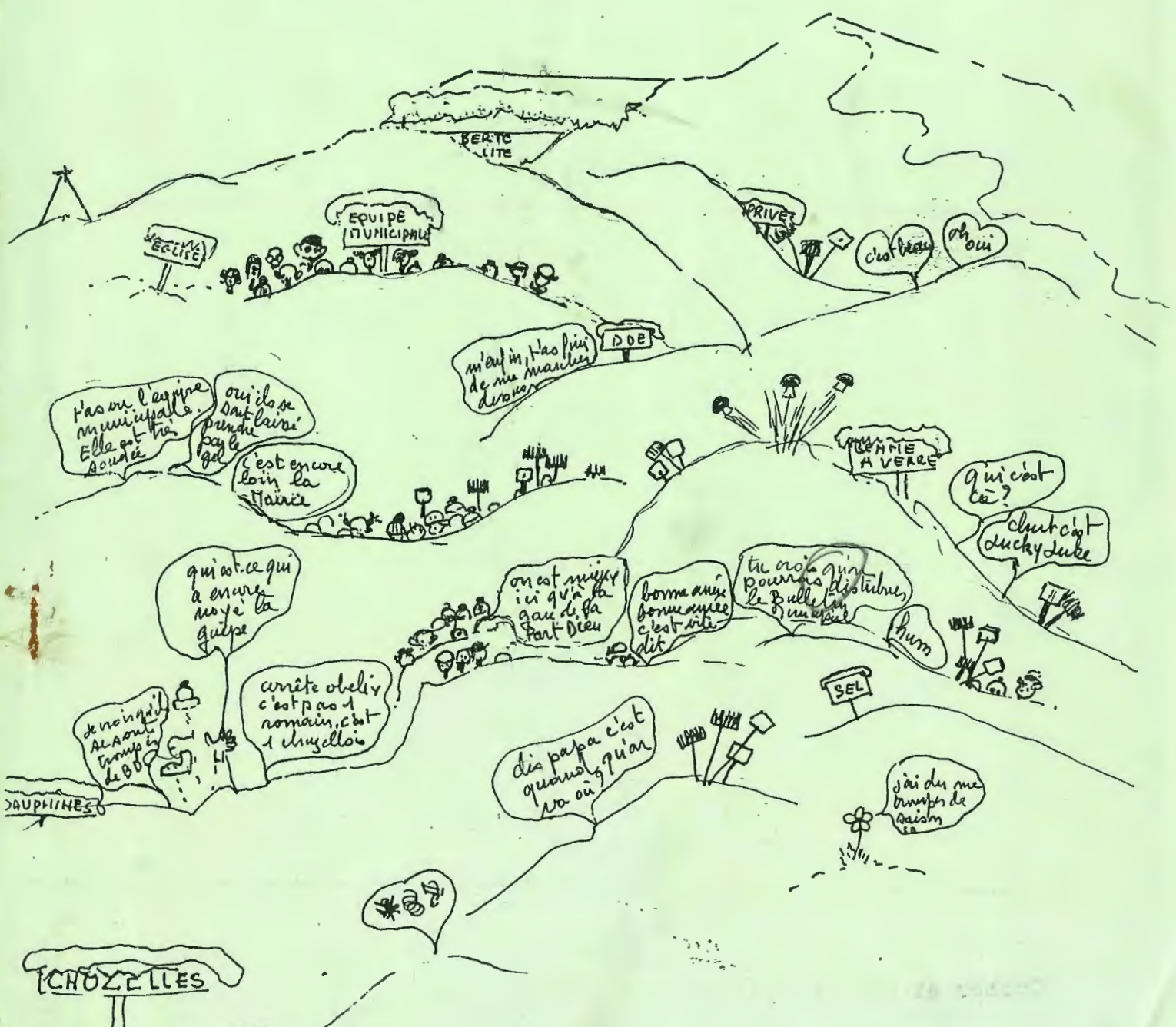


CHUZELLES

INFORMATIONS

Mairie

1996



SOMMAIRE

I

LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES Page

Le mot du Maire	1
Opération " Source "	2
Journées " Patrimoine " 1996-1997	4
La Rubrique des Associations	7
Horaires SNCF - Gare d'Estressin -	11

II

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunions des 4-10-96	1
" " 18-11-96	5
" " 20-12-96	8

III

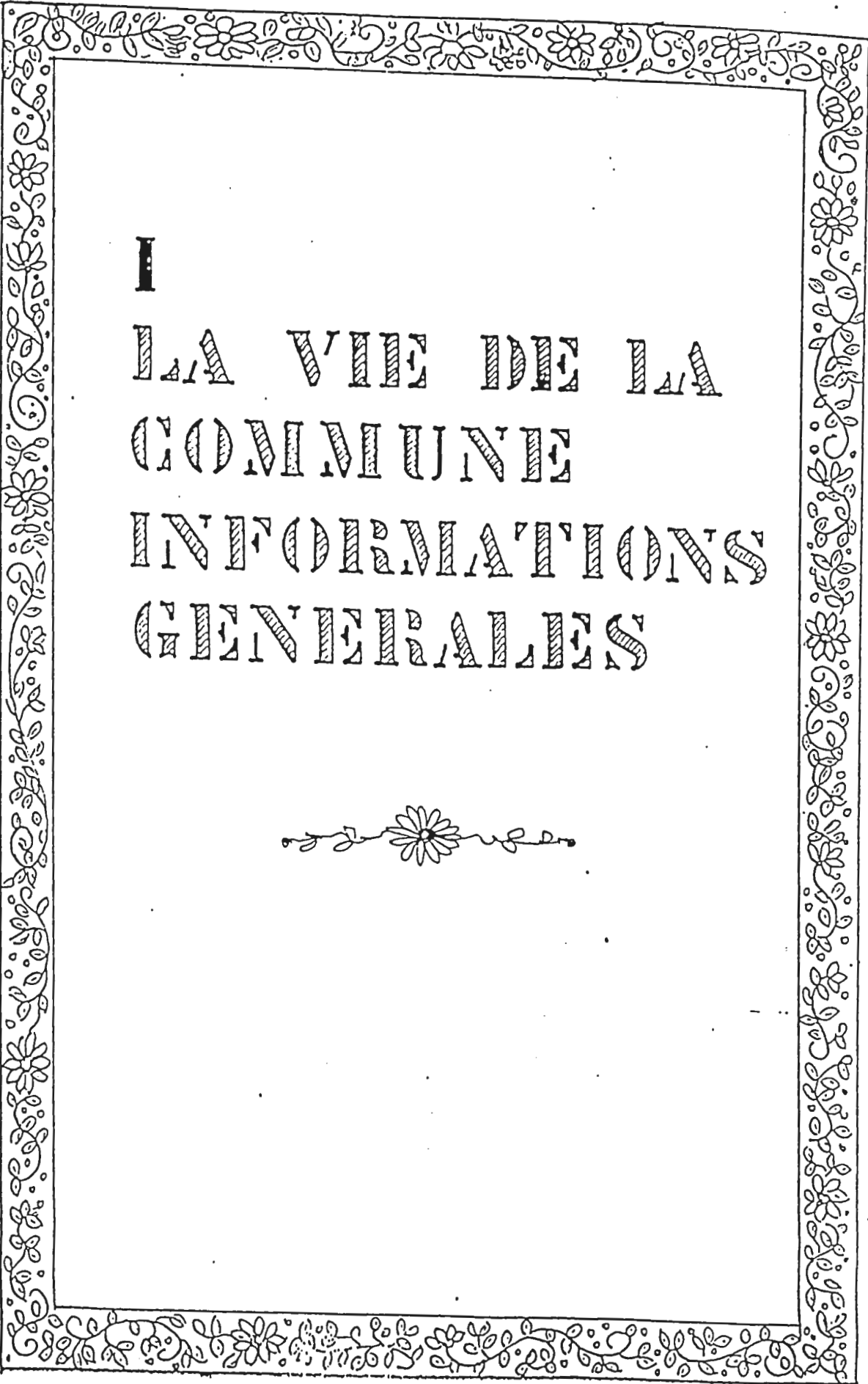
LE TRAVAIL DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Le Contrat du Pays Viennois	1
Déchetterie - Piscine - Rivières des 4 Vallées	3

IV

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions Associations	1
" Fêtes et Sports	2
" Urbanisme - Batiments	3
" Voirie	4
" Ecoles	5
" Environnement	6
Budget Supplémentaire 1996	7
Etat Civil	9

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GENERALES



MOT DU MAIRE

Voici l'année qui se termine et c'est le moment de faire le point sur les principaux travaux.

Je tiens tout d'abord à féliciter tous les membres du Conseil Municipal qui ont oeuvré pour faire avancer au mieux les divers dossiers.

Dès que l'aménagement et le parking du centre village seront terminés, nous pourrons cheminer de part et d'autre de la route départementale.

Suite à la mise en place des îlots sur la RD36, quelques véhicules ont occasionné des dégâts sur les panneaux de signalisation. Les numéros d'immatriculation des dits véhicules ayant été relevés, les propriétaires se sont vus dans l'obligation de régler les dommages à la DDE.

Nous verrons prochainement une fontaine couler dans notre village. En effet, lors des travaux de dissimulation des lignes électriques et téléphoniques, nous avons procédé à la pose dans la tranchée d'un tuyau en polyéthylène haute densité pour l'alimentation d'une fontaine sur la place.

La clôture de la nouvelle cour de l'Ecole est terminée et les premiers aménagements des aires de sports ont débuté.

L'assainissement des Pins se poursuit malgré quelques difficultés rencontrées avec des droits de passage sur des propriétés privées. Nous en avons profité pour collecter l'eau de la Combe et refaire un tapis avec aménagement.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces différentes opérations dans les rubriques commissions à l'intérieur du bulletin.

Pour permettre toutes ces réalisations, d'importants emprunts ont été contractés. Afin de ne pas mettre en difficulté les finances communales, l'année 1997 ne verra pas de travaux de grande importance.

Je terminerai en vous souhaitant une bonne et heureuse année 1997 et vous donne rendez-vous samedi 11 janvier, à 17h30, au Mille Club pour la présentation des voeux de la Municipalité et la remise des prix pour le fleurissement de notre commune

OPERATION "SOURCE"

Autrefois, sur la place du village, comme nombre d'entre nous s'en souviennent, et comme en témoigne une ancienne carte postale, se trouvait une fontaine... Elle disparut au moment de l'aménagement de la place et du carrefour qui accompagna la construction de la nouvelle mairie. Retrouver la source qui l'alimentait, était une préoccupation de longue date du Maire qui avait souvent évoqué le sujet devant les membres du conseil municipal ou avec tel ou tel, au cours de conversations informelles.

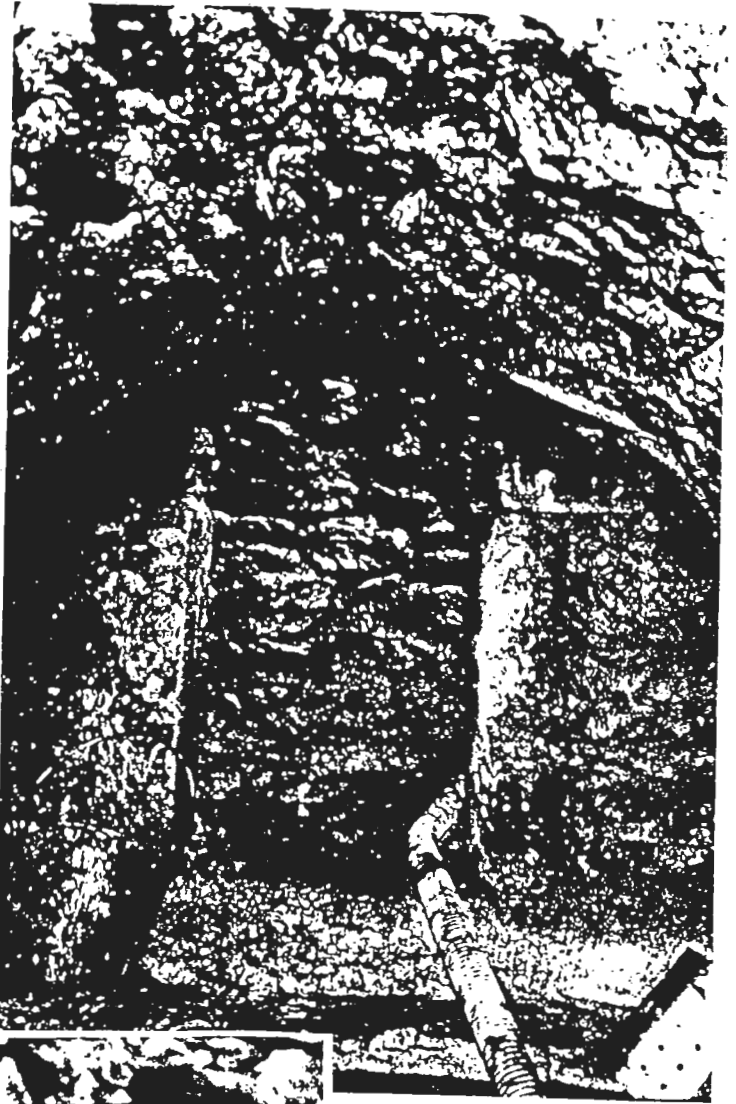
Avant de se lancer dans l'opération de nettoyage, il fallait évidemment localiser le point de captage. Nous remercions vivement Mr Georges Chardon grâce à qui le repérage a pu être fait. Une réunion de travail autour de quelques vieux papiers indiquant tracés et mètres, un accord de principe avec les propriétaires actuels, Mme Gisèle FANJAT et Mr Georges CHARDON, ont permis de déclencher l'opération qui a eu lieu le samedi 26 octobre dernier.

Occasion pour les élus de "retrousser les manches" et de "mettre la main à la pâte", au sens propre du terme. Bilan : une bonne quinzaine de mètres de galerie nettoyés, deux rotations du camion de la commune pour évacuer la boue, 18,50m de tuyaux en grès dégrésés et débouchés ainsi que 30m de conduite de départ en vieille fonte grise, quelques courbatures, quelques angoisses quand les cannes de plombier restent bloquées, quelques difficultés de respiration quand 7 personnes se trouvent dans la galerie de pierre (1,10m de haut sur 0,90m de large) pour faire la chaîne avec les seaux, mais surtout la satisfaction de constater une augmentation considérable du débit (actuellement environ 15 litres/minute).

Il reste à formaliser un accord avec les propriétaires actuels et à aménager un nouvel emplacement après consultation d'un paysagiste.

L'opération "source" ou

- la démonstration qu'une action peut être menée en bonne intelligence entre partenaires de bonne volonté.
- la preuve que la préservation du petit patrimoine rural passe par sa redécouverte et parfois par sa réactualisation.
- la perspective de monter d'autres opérations de ce type dès que l'opportunité se présentera.



JOURNEES PATRIMOINE 1996

Après les journées consacrées à la Chapelle Saint-Maxime, puis à l'église Saint-Hippolyte, Chuzelles a ouvert cette année ses cartons d'archives. Ce sont surtout des images qui ont été exposées, images qui permettaient de repérer quelques étapes de l'histoire de la commune. Ces images étaient réparties par thèmes successifs : le vieux parchemin, la naissance du cadastre, le timbre communal (ou intercommunal), les affiches royales puis révolutionnaires, les en-têtes des factures des fournisseurs de la mairie... jusqu'aux partitions de l'ancienne fanfare. Le tout couvrait une vaste période allant de la deuxième moitié du XVIème siècle à 1915.

L'inauguration s'est faite le 10 novembre en présence d'un public particulièrement nombreux : Gérald Eudeline Conseiller Général, les maires et représentants des communes voisines, les responsables et membres d'associations, le Président de l'Association des Amis du Vieux Riez, sans oublier celles et ceux qui, à un titre ou à un autre, de près ou de loin, s'intéressent à l'histoire locale.

Que soient remerciés très vivement celles et ceux qui ont apporté leur aide à la réalisation de cette exposition, notamment pour la frappe et l'impression des notices, pour l'accrochage final des documents et pour la transcription des textes anciens.

On peut encore visiter cette exposition. Pour les personnes intéressées qui ne sont pas disponibles dans la créneau des horaires d'ouverture de la bibliothèque, un système de visites sur demande a été prévu. Ne pas hésiter à téléphoner en Mairie (ou directement à Gilbert Roche) pour prendre rendez-vous.

Deux publications accompagnent l'exposition. L'une regroupe les articles de A. Brémond et J. Cordier parus il y a quelques années dans La Sévenne, périodique trimestriel disparu qui se consacrait à la vie des associations. L'autre retrace l'histoire de la commune de ses origines à 1789. Rien n'avait été fait dans ce domaine depuis une bonne centaine d'années. Le point de vue adopté est fort différent de celui de Mayoud qui, à l'époque, s'intéressa surtout aux dynasties seigneuriales. La publication récente s'intéresse davantage, année après année à la vie quotidienne des deux anciennes paroisses chuzelloises.

Ces deux publications sont en vente en Mairie et elles serviront à alimenter le fonds nécessaire à la réalisation, et à l'homologation du blason. Une idée de petit cadeau pour les fêtes de fin d'année...

JOURNÉES PATRIMOINE 1997

Même si ces journées connaissent parfois, au dernier moment, un coup de feu, elles nécessitent une longue préparation et ne s'improvisent pas. Les journées de l'an prochain n'échapperont pas à la règle et ce d'autant plus qu'elles demanderont la collaboration des Chuzelloises et Chuzellois. Elles seront consacrées à l'image de Chuzelles à travers les cartes postales anciennes. L'idée avait certes déjà été lancée pour la célébration du 1150ème anniversaire de la commune, mais n'avait pu se réaliser. Il était en effet apparu qu'il valait mieux concentrer efforts et énergie sur quelques points forts (plantation d'un chêne commémoratif, concert de la chorale, jeux de la Sévenne, exposition d'archives), plutôt que de s'éparpiller en manifestations qui risquaient d'être mal maîtrisées.

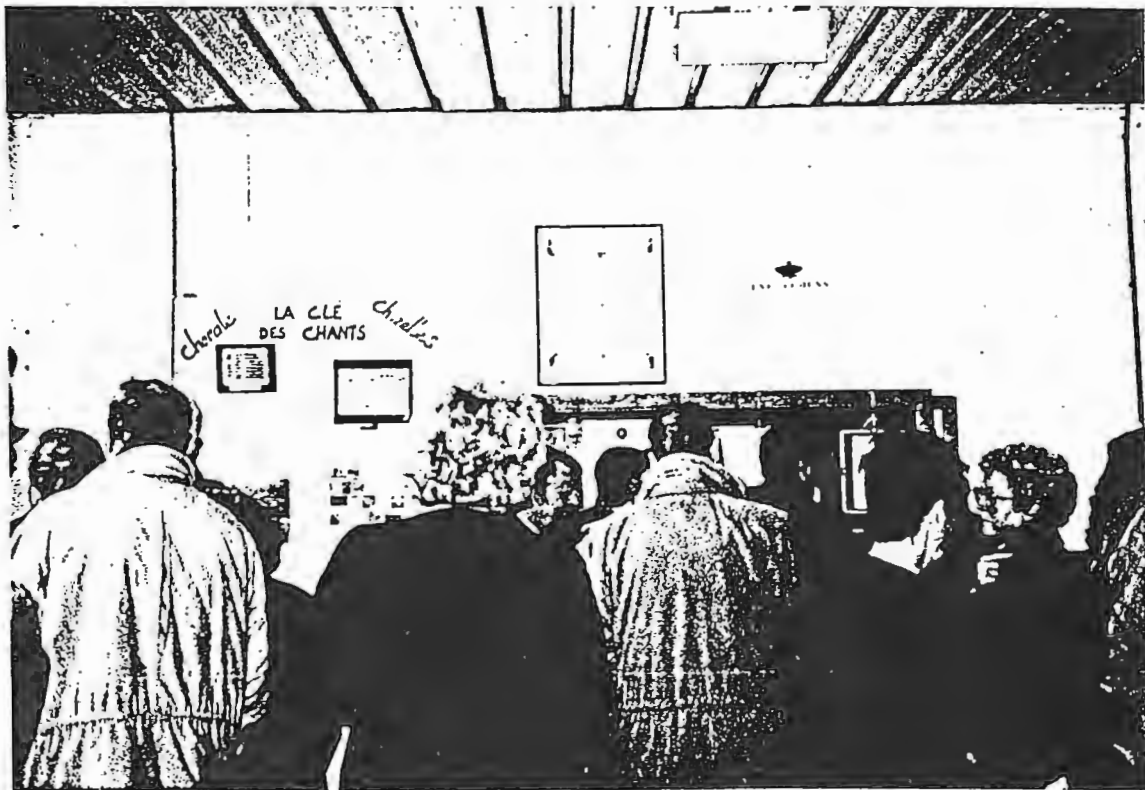
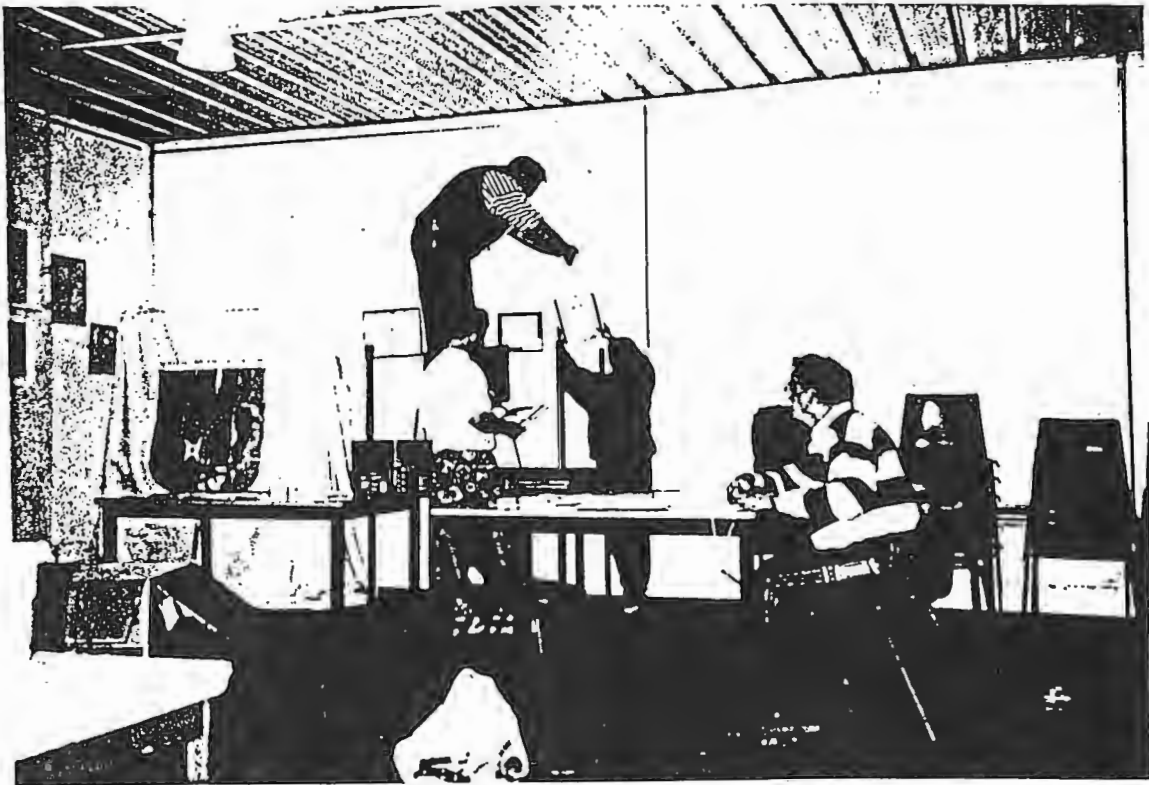
La méthode de préparation aura pour première étape le recensement de ce qui existe en matière de cartes postales concernant Chuzelles. Pour ce faire, un appel est lancé aux particuliers pour qu'ils fassent connaître leurs trésors. Dans un premier temps, nous leur demandons de bien vouloir apporter les cartes en leur possession en mairie où elles pourront être photocopiées et répertoriées. Elles leur seront alors rendues. Ce n'est qu'au moment de l'exposition définitive que nous leur demanderons de bien vouloir nous les confier. Un système de reproduction photographique pourra être mis en route pour éviter de faire courir le moindre risque à l'original.

Il faudra faire aussi appel à la mémoire locale pour identifier les personnages et tenter de fixer les dates. Il paraît tout à fait souhaitable qu'un groupe de travail se mette en route pour mener à bien cette entreprise.

Cette manifestation pourrait s'accompagner d'un concours photo, déjà évoqué lui aussi. Cela permettrait de s'orienter vers l'édition d'au moins une ou deux nouvelles cartes, sinon de toute une série. Il faudrait pouvoir commencer dès maintenant de telle sorte que l'on puisse disposer de différentes images prises au fil des saisons.

Les conversations que nous avons pu avoir à ce sujet nous ont mis sur une autre piste : la création ou la confection d'objets utilisant à titre de support, l'image de la carte postale. D'autres idées seront évidemment les bienvenues.

Pour tout renseignement et pour toute aide, bien vouloir contacter Patrick ALLARD ou Gilbert ROCHE.



L'ASSOCIATION DES JEUNES DE CHUZELLES

VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FETES

DE FIN D'ANNEE ET NOS MEILLEURS VOEUX

POUR L'ANNEE 1997

EN ESPERANT QU'ELLE APPORTERA COMMUNICATION

ET DE BONNES RELATIONS

N'OUBLIEZ PAS QUE L'AVENIR EST FABRIQUÉ PAR LA JEUNESSE

LE BUREAU DE L'A.J.C.



SKI CLUB DE LA SEVENNE

BUREAU DU SKI CLUB DE LA SEVENNE :

Président : Mr BROSSARD Philippe, St Just Chaleyssin
Vice Président : Mr MOLLARD Dominique, Luzinay
Trésorière : Mme PIROIRD Sylviane, Villette de Vienne
Trésorier Adjoint : Mr BROSSARD Jean Christophe, ST Just-Chaleyssin

Secrétaire : Mr DELAUZUN Fernand, Seyssuel
Secrétaire Adjoint : Mr BROSSARD Raymond, St Just chaleyssin

Membres du bureau :

Mr LABOURIER Franck, AUGIER Alain, Mlle FONTAINE-GARANT Edith,
Mr BRUNAT Yves, Mme NABEL Christiane, Mlle TREMOUILHAC Séverine,
Mlle BROSSARD Isabelle, Mr AMOR Jérôme, Mr BADIN Frédéric.

Après la saison 1995/1996 qui s'est bien déroulée, le SKI CLUB DE LA SEVENNE vous donne rendez-vous cet hiver pour de nouvelles descentes. Nous prévoyons 9 sorties sur notre calendrier dont une super promotion pour la première sortie à VAL THORENS :

- le 15 décembre 1996	: VAL THORENS	160 F
- le 12 janvier 1997	: ALPE D'HUEZ	190 F
- le 26 janvier 1997	: MORZINE	190 F
- le 9 février 1997	: CHAMROUSSE	160 F
- le 23 février 1997	: LES SEPT LAUX	160 F
- le 9 mars 1997	: LA TOUSSUIRE	160 F
- le 23 mars 1997	: LA PLAGNE	190 F
- le 6 avril 1997	: COURCHEVEL	160 F
- le 20 avril 1997	: TIGNES	190 F

Le club se réserve le droit de changer la destination au dernier moment en fonction de l'enneigement des stations.

Nous vous rappelons qu'une assurance est obligatoire et qu'il est possible de s'en procurer une auprès de votre responsable de village lors de l'inscription pour la somme de 15F/sortie.

La location de matériel a lieu à St JUST CHALEYSSIN (Clos Moudru) le vendredi qui précède la sortie de 18 H 30 à 20 H.

Vous pouvez également louer du matériel pour vos sorties personnelles; pour ce faire, il suffit de prendre rendez-vous auprès de Philippe BROSSARD tel:04.78.96.13.60 (après 18 H).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à votre responsable de village:
- F.DELAUZUN tel:04.74.53.36.37

Le SKI CLUB DE LA SEVENNE vous souhaite une agréable saison 96/97.

ASSOCIATION FAMILIALE DE CHUZELLES

Le 9 Juin l'Association organisait son rallye annuel, auquel participait environ 90 personnes. Le repas servi aux abords de la chapelle Saint Maxime, à l'ombre des cerisiers (le soleil étant au rendez-vous) comptait 105 personnes.

Journée très chaude .

Parmi les épreuves il y avait celle du lézard, qui devait faire l'objet d'un poème. Voici quelques morceaux choisis, même s'il n'y a pas toujours trois lézards (12 pieds) par vers.

Le lézard court encore

Petit lézard vert d'espoir, qui court dans le bois
Arrêtes-toi près de chez moi, que je te voie,
Pauvre lézard sans queue, ne sois pas malheureux
Pour gagner le jeu, nous recollerons ta queue !

Sur le mur de briques rouges qui se lézarde
A l'approche de dame lézarde je me hasarde
Que faisiez-vous au temps chaud de cet été ?
Et si nous préparions la prochaine lézardée ?

Mais quelle est donc cette charmante petite bête
Qu'on aperçoit partout, dès la belle saison ?
Va-t-il se promener, ou bien faire une emplette ?
C'est le lézard !!! Le gentil, le beau, le mignon !!!

Un lézard à l'allure bizarre
Se promenait au hasard
Il rêvait qu'il était une star
et qu'il dansait à l'Alcazar

Le petit lézard sur la pierre endormi
Se faisait rôtir au doux soleil de juin
Quand tout à coup de toutes parts sont venus
Pour satisfaire le délire des organisateurs
Promeneurs, vététistes...

A l'année prochaine pour pire encore !
L'AFR de Chuzelles.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES

DU LYCEE DE SAINT ROMAIN EN GAL

Si tu es ANCIEN ÉLÈVE du Lycée de

St Romain en Gal;

Quelle que soit ta génération;

Viens nous rejoindre le samedi matin

1ER FÉVRIER 97 À 9H00 AU LYCÉE!

Transmets nous tes coordonnées à :

Lycée de St Romain en gal

Association des Anciens Elèves

FSE

BP 40 :

69560 St Romain en Gal

LA GARE S.N.C.F. D'ESTRESSIN

vous communique ses horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi du 9h30 à 12h15 et de 14h15 à 18h30
Fermé samedi, dimanche et fêtes.

Tél. : 04-74-53-77-55

Vente de toutes prestations S.N.C.F. - Renseignements - Train + Hôtel - Billets
groupes et individuels - Accueil - Stationnement facile.

Horaires détaillés ci-dessous.

AVIGNON-VALENCE-LYON



SEMAINE

	1	2	3	4	5	6	7	CAR	CAR	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17																							
Avignon	3.13				5.36	5.55	6.36	7.05	7.56			10.12	10.23		12.22	12.32	12.42	13.55	15.22	15.27		16.08	17.05	18.06	18.13	19.35	20.10	20.44	21.32	21.47	23.08		15	16	17							
Pierrelatte	3.50		5.20		6.13	6.29	7.09	7.45	8.32		10.07							14.52		16.02		16.45	17.44		19.08		20.45															
Donzère			5.26			6.36												14.59				16.58	17.59		19.21	20.16	21.00	21.25		22.33												
Montélimar (SNCF)	4.06		5.34		6.26	6.46	7.23	7.59	8.47		10.20							15.09		16.17		16.58	17.59		19.21	20.16	21.00	21.25		22.33												
Loriol			5.46			6.59												15.22				16.58	17.59		19.21	20.16	21.00	21.25		22.33												
Livron	4.25		5.50			7.03	7.37				10.36							15.26				16.58	17.59		19.21	20.16	21.00	21.25		22.33												
Valence (SNCF)	4.36		6.00		6.47	7.17	7.47	8.20	9.07		10.47		11.13	11.25				15.40	16.24	16.37		17.21	18.24	19.07	19.44	20.38	21.20	21.48	22.40	22.56		0.10	0.10	0.26	1.12	1.42						
Valence (SNCF)	A 4.25	4.44	5.35	6.14	6.40	6.50	6.50	7.20	7.20	7.49	8.17	9.10	10.00	10.47	11.13	11.16	11.23	12.15	12.48	13.07	13.33	13.41	16.02	16.28	16.42	16.49	17.32	17.36	18.15	18.38	19.11	19.20	20.41	21.23	21.52	22.44	22.58	0.29	0.56	0.56	1.24	1.44
La Roche-de-Glun																																										
Tain-L'Hermitage-Tourmon	4.35		5.47		7.01	7.01	7.31	7.31	8.28		10.30			11.34	12.25	13.18		16.13				17.04	17.47	18.29	18.49	19.32																
St-Vallier-sur-Rhône	4.44		5.56		7.10	7.10	7.41	7.41	8.39		10.45			11.43	12.34	13.27		16.22				17.14	17.57	18.40	18.59	19.41																
Andancette				6.40											12.39	13.32		16.28				17.20		18.46																		
St-Rambert-d'Albon	4.52	5.33	6.05	6.46	7.19	7.19	7.50	7.50	8.48		10.10	10.59		11.52	12.45	13.38		16.33				17.26	18.06	18.52	19.07	19.49																
Le Péage-de-Roussillon	4.58	5.40	6.12	6.53	7.25	7.25	7.57	7.57	8.55		10.23			11.59	12.51	13.45		16.40				17.33	18.02	18.13	19.14	19.56																
St-Clair-Les-Roches	5.05	5.48	6.19	7.01	7.32	7.32	8.04	8.04	9.03		10.36			12.06	12.58	13.52		16.47				17.40	18.20	19.21	20.04																	
Vienne	5.13	5.28	5.57	6.29	6.35	7.10	7.18	7.22	7.41	7.41	7.45	8.14	8.14	8.27	9.12	9.48	10.53		15.08	16.56		17.00	17.49	18.17	18.29	19.29	20.12		22.00													
Estressin			6.00		7.25		7.48								12.17	13.09	14.03		15.11			17.04		18.32		20.15																
Chasse-sur-Rhône	5.20	6.07	6.46	7.18	7.32		7.55	8.22	8.22	9.20		11.11			12.24	13.15	14.09		15.18	17.05		17.10		18.38	19.36	20.22																
Temay		6.11	6.50		7.36		7.58								12.27	13.19			15.21			17.14																				
Sérzin		6.14	6.53		7.39		8.01								12.30	13.22			15.24			17.17																				
Feyzin		6.19	6.59		7.43		8.06								12.34	13.26			15.29			17.22																				
St-Fons		6.25	7.04	7.27	7.48	7.57	7.57	8.10							12.39	13.31			15.33			17.26		18.49		20.32																
Lyon-Part-Dieu		5.50												12.10	12.15		13.47	14.23	14.38	14.46		17.30	17.38		18.36		19.50	20.08	21.00	21.37		23.43	23.57		1.03	1.29	1.54	1.54	2.21	2.38		
Lyon-Perrache	5.33	6.31	6.48	7.10	7.34	7.38	7.54	8.03	8.03	8.16	8.35	8.35	9.35	11.37	11.50				15.39	17.21		17.33	18.08	18.55		20.38		22.22	22.47													

- du lundi au vendredi
- le samedi
- ⊙ du lundi au samedi

① Pour connaître les horaires des TGV veuillez consulter les guides TGV correspondants.

* En dehors des jours de circulation indiqués, veuillez vous renseigner, car par suite de travaux, des détournements de trains et des transferts par autocars auront lieu.

1 circule les lun et les 12 nov, 26 déc, 2 jan, 1er avr et 20 mai.

2 circule les lun sauf le 7 oct; circule aussi les 12 nov, 26 déc, 2 jan, 1er avr, 2, 9 et 20 mai.

AVIGNON-VALENCE-LYON



SNCF

DIMANCHES ET FETES

18	19	20	21	* 22	CAR	CAR	* 23	* 24	* 21	21	21	21								25	25	25	25	25			18	18									
3.13				7.56					10.12			12.22	12.32	12.42		15.22	15.27		17.05	18.06		19.14	19.35	19.57	20.10	20.44	21.13	21.32	22.55	23.08		23.27	0.06	0.36			
	3.50			8.32			10.07									16.02		17.44		19.54			20.45				23.45										
	4.06			8.47			10.20					13.08	13.15			16.17		17.59	18.46		20.08	20.16	20.37	21.00	21.25		23.59										
																		18.11																			
	4.25						10.36											18.14											23.58								
	4.36			9.07			10.47		11.13			13.29	13.37	13.41		16.24	16.37		18.24	19.07		20.31	20.38	21.00	21.20	21.48	22.09	22.40	0.22		0.10	0.26	1.12	1.42			
4.44	6.12	6.14	7.20	9.10		10.00		11.13	11.16	11.23	13.07	13.33	13.41		16.02	16.28	16.42	17.32	17.35	18.38	19.11	19.20	20.55	20.41		21.23	21.52	22.11	22.44	0.24		0.29	0.56	1.24	1.44		
																16.13			17.47	18.49		19.32	21.06														
	6.22	6.25	7.31			10.30					11.34	13.18			16.22			17.57	18.59		19.41	21.15															
	6.31	6.34	7.41			10.45					11.43	13.27			16.28																						
	6.36	6.40									13.32				16.33				18.06	19.07		19.49	21.24														
	6.41	6.46	7.50			10.10	10.59				11.52	13.38			16.40			18.02	18.13	19.14		19.56	21.30														
	6.47	6.53	7.57			10.23					11.59	13.45			16.47			18.20	19.21		20.04	21.37															
	6.53	7.01	8.04			10.36					12.06	13.52			16.56			18.17	18.29	19.29		20.12	21.45			22.00			1.03								
5.28	7.01	7.10	8.14	9.48	10.53						12.14	14.00						18.32																			
	7.05										12.17	14.03						18.32				20.15															
	7.10	7.18	8.22		11.11						12.24	14.09			17.05			18.38	19.36		20.22																
	7.14										12.27																										
	7.17										12.30																										
	7.22										12.34																										
	7.26	7.27									12.39								18.49			20.32															
5.50				10.06				12.10	12.15		14.23	14.38	14.46		17.30	17.44	18.36		19.50	20.08	21.00		21.37			23.15	23.05	23.43		1.24	1.03	1.29	1.54	2.21	2.39		
	7.32	7.34	8.35		11.37	11.50					12.45	14.38			17.21			18.55			20.38	22.03				22.22	22.47										

- 3 ne circule pas les 26 oct, 11 jan et 26 avr.
- 4 circule les mar, mer, jeu, ven sauf les 12 nov, 26 déc, 2 jan, 1er avr, 2, 9 et 20 mai; circule aussi le 7 oct.
- 5 circule jusqu'au 4 oct et à partir du 14 oct : du lun au ven.

6 circule jusqu'au 4 oct et à partir du 14 oct et sauf les 26 oct, 11 jan et 26 avr.

7 circule jusqu'au 4 oct : du lun au sam et le 19 oct; circule du 28 oct au 12 avr: du lun au sam sauf le 11 jan; circule les 19 avr, 3 mai; circule aussi à partir du 10 mai : du lun au sam.

8 circule jusqu'au 4 oct et du 14 oct au 1er fév : du lun au sam; circule aussi les 8, 15 et 22 fév; circule aussi à partir du 1er mars : du lun au sam.

9 circule jusqu'au 4 oct : du lun au sam; circule aussi le 19 oct; circule aussi du 28 oct au 1er fév; du lun au sam sauf le 11 jan; circule aussi les 7,8,9,10,11,21,22,23,24 et 25 avr.

10 circule jusqu'au 4 oct et du 28 oct au 1er fév sauf le 11 jan; circule aussi les 8, 15 et 22 fév; circule aussi à partir du 1er mars sauf les 26, 28, 29, 30 avr, 2, 5, 6, 7 et 9 mai.

11 circule jusqu'au 5 oct; circule aussi les 12 et 19 oct; circule aussi à partir du 28 oct sauf les 11 jan, 26, 28, 29, 30 avr, 2, 5, 6, 7 et 9 mai.

12 circule du 14 déc au 26 avr : les sam et les 20 et 21 fév.

13 circule les ven sauf les 2 et 9 mai; circule aussi les 31 oct, 30 avr et 7 mai.

14 circule les 26 déc, 2 jan et 1er avr.

15 circule jusqu'au 14 déc : les ven, sam et le 31 oct; circule aussi à partir du 16 déc : du lun au sam.

16 circule jusqu'au 12 déc : les lun, mar, mer, jeu sauf le 31 oct.

17 circule jusqu'au 14 avr : du lun au sam; circule aussi le 21 avr; circule aussi à partir du 26 avr : du lun au sam.

18 circule à partir du 6 oct.

19 circule les dim sauf les 27 oct, 12 jan et 27 avr.

20 circule les 1er, 11 nov, 25 déc, 1er jan, 31 mars, 1er, 8 et 19 mai.

21 ne circule pas les 27 oct, 12 jan et 27 avr.

22 circule le 29 sept; circule aussi à partir du 20 oct sauf les 27 oct, 12 jan et 27 avr.

23 circule le 29 sept; circule aussi à partir du 20 oct.

24 circule le 29 sept; circule aussi à partir du 1er nov sauf les 12 jan et 27 avr.

25 circule les dim sauf les 10 nov, 30 mars et 18 mai; circule aussi les 11 nov, 31 mars et 19 mai.

① Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification. SNCF RC PARIS B 552 049 447



DIMANCHES ET FETES

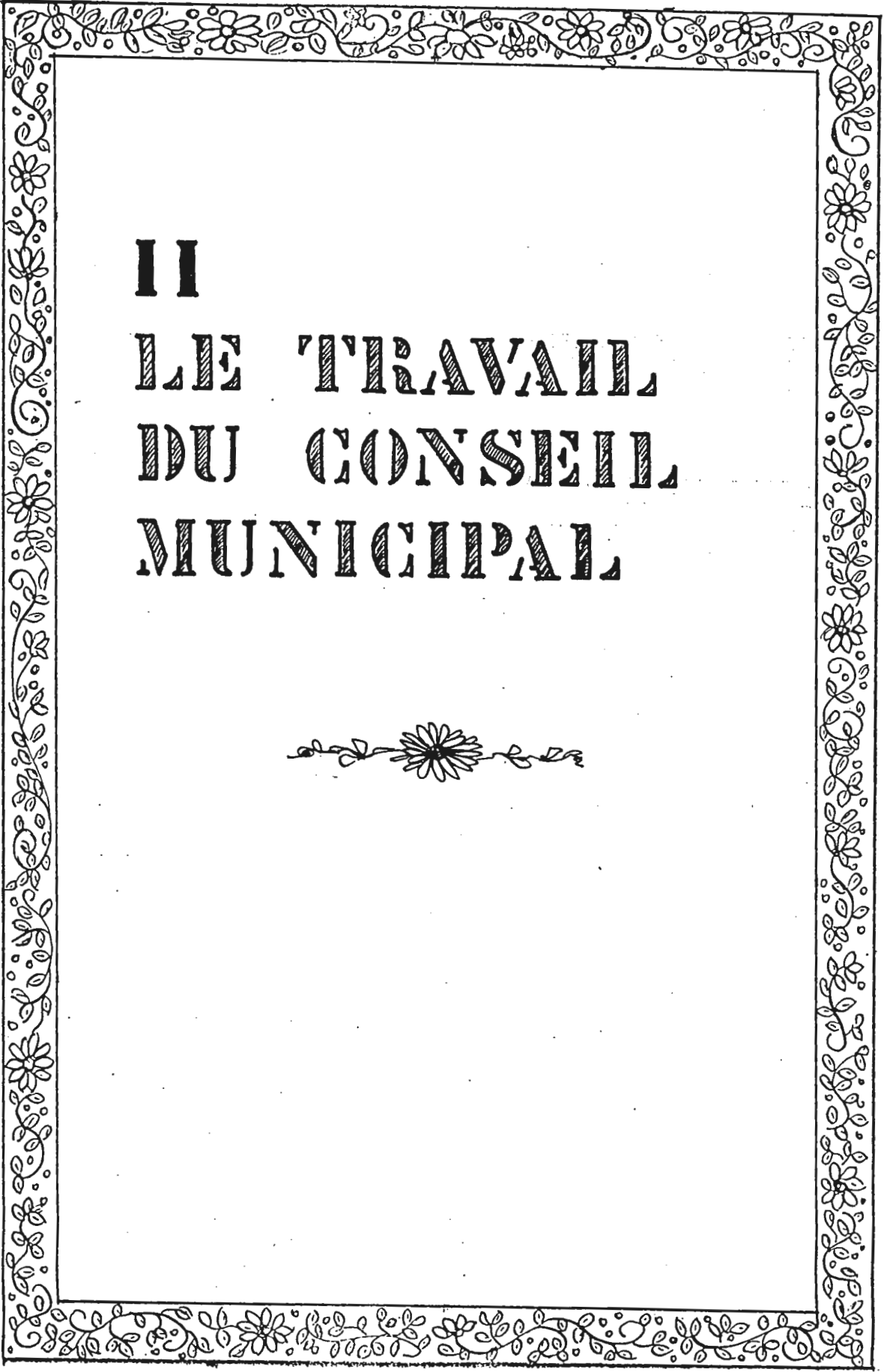
18	18	18	CAR	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	45	25	45	46									
43	22	22	22	22	44	21	44	21	21	21	45	25	45	46													
2.45	3.07	3.27		6.04	7.05	7.35	8.35	9.23								19.24		23.53									
				7.11			9.15	9.30								20.44	21.03	21.45	23.57	0.04							
				6.17	7.20			9.39								19.39	20.57	21.59	0.17								
								9.46								17.53	19.45										
				6.25	7.28		8.55	9.51								17.58	18.35	19.48	21.04	21.25	22.08	0.24					
				6.33	7.36			10.00								18.07		19.55	21.12	22.17	0.31						
				6.40	7.43			10.07								18.14		20.02	21.18	22.24	0.38						
				6.46	7.50			10.14								18.21		20.08	21.24	22.31	0.44						
				6.52												18.27											
				6.57	7.59			10.23								18.33		20.16	21.32	22.40	0.52						
				7.07	8.08			10.32								18.42		20.25	21.41	22.49	1.00						
				7.15																							
3.45	4.04	4.21		7.21	8.21	8.28	9.35	10.12	10.46	10.52	13.39	13.33	14.56	15.05	15.36	17.22	17.38	18.10	18.14	18.54	19.15	20.38	21.53	22.03	23.02	0.56	1.12
3.50	4.25	4.42	7.12	7.35	8.50	8.32	9.38	10.19	10.55	13.02	13.42		15.00	15.09	17.27	17.43	18.14	18.18	18.26	19.18	20.27		22.08		1.00	1.18	
	4.38		7.36	7.46	9.01											17.54		18.41		18.44		20.37					
																		18.44									
				8.01	9.17	8.56	10.01				14.05							18.39	18.58	19.41	20.51		22.33				
																		19.07									
				8.14	9.30		10.15				14.26							18.03	18.34	19.13	19.55	21.04		22.47			
4.56	5.46			8.51	9.37	10.48	11.16				11.54	13.59	14.58					18.35	19.04	19.12	19.54	20.29	21.36		23.22	1.58	2.14

11 circule jusqu'au 5 oct ; circule aussi les 12 et 19 oct ; circule aussi à partir du 28 oct sauf les 11 jan, 26, 28, 29, 30 avr, 2, 5, 6, 7 et 9 mai.
 13 circule les ven sauf les 2 et 9 mai ; circule aussi les 31 oct, 30 avr et 7 mai.

18 circule à partir du 6 oct.
 21 ne circule pas les 27 oct, 12 jan et 27 avr.
 22 circule le 29 sept ; circule aussi à partir du 20 oct sauf les 27 oct, 12 jan et 27 avr.

25 circule les dim sauf les 10 nov, 30 mars et 18 mai ; circule aussi les 11 nov, 31 mars et 19 mai.
 26 ne circule pas les lun et sauf les 12 nov, 1er avr et 20 mai.
 27 circule les lun, sam sauf les 2 nov, 3 et 10 mai ; circule aussi les 12 nov, 1er avr et 20 mai.
 28 circule jusqu'au 16 déc : les lun, sam et le 12 nov ; circule aussi à partir du 17 déc : du lun au sam.
 29 circule les lun sauf le 7 oct ; circule aussi les 2, 12 nov, 26 déc, 2 jan, 1er avr, 2, 9 et 20 mai.
 30 circule du 5 au 12 oct sauf les lun.
 31 circule à partir du 19 oct : les sam.
 32 circule jusqu'au 4 oct et du 14 oct au 1er fév et sauf les 26 oct et 11 jan ; circule aussi les 8, 15 et 22 fév ; circule aussi à partir du 1er mars et sauf le 26 avr.
 33 circule les 26 oct, 11 jan et 26 avr.
 34 circule du 14 au 26 oct et sauf le 19 oct ; circule aussi le 11 jan ; circule aussi du 26 avr au 9 mai sauf le 3 mai.
 35 circule jusqu'au 4 oct et à partir du 28 oct sauf les 11 jan, 26, 28, 29, 30 avr, 2, 5, 6, 7, 9, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29 et 30 mai ; circule aussi le 19 oct.
 36 circule jusqu'au 4 oct et le 19 oct ; circule aussi du 28 oct au 10 jan ; du lun au sam et les 18 et 26 jan ; circule aussi du 1er fév au 19 mai ; du lun au sam sauf 26, 28, 29, 30 avr, 2, 5, 6, 7, 9 mai.
 37 circule le 19 oct ; circule aussi du 9 nov au 19 avr : les sam sauf le 11 jan ; circule aussi le 17 mai.
 38 ne circule pas le 26 avr.
 39 circule du 14 déc au 26 avr : les sam et les 3 et 4 mars.
 40 circule les ven sauf le 9 mai ; circule aussi les 31 oct, 19 déc, 13 fév, 27 mars, 10, 30 avr et 7 mai.
 41 circule les ven et les 31 oct, 30 avr et 7 mai.
 42 circule les lun et les 12 nov, 1er avr et 20 mai.
 43 circule les 6 et 13 oct.
 44 circule le 29 sept ; circule aussi du 20 oct au 18 mai sauf les 27 oct, 12 jan et 27 avr ; circule aussi le 19 mai.
 45 ne circule pas les 10 nov, 30 mars et 18 mai.
 46 circule les 1er nov, 1er et 8 mai.

④ Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification. SNCF RC PARIS B 552 049 447

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II
LE TRAVAIL
DU CONSEIL
MUNICIPAL



L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le quatre octobre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 1996

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ,

MMES AURIC, CARRET, GARDAIS, RAULIN, A. PRAS, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSE : Mr LUCAS donne pouvoir à Mme RAULIN

SECRETAIRE : Madame Edith AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite un prompt rétablissement à Mr LUCAS suite à son hospitalisation.

PROJET CONSTRUCTION GENDARMERIE CHASSE SUR RHONE : Rapporteur E.AURIC :

Lecture est faite, pour information, de la copie du courrier de la Gendarmerie Nationale, Groupement de l'Isère (lieutenant-colonel GIORGIS) à Mr RIOULT, président du SICOGEC, Maire de Chasse sur Rhône.

Ce courrier est relatif au choix des différents sites pour l'implantation de la nouvelle caserne de gendarmerie à Chasse sur Rhône. Un site parmi les 3 propositions semble avoir la préférence, il s'agit du terrain situé "quartier du Moulin et Chaverieux". Ce site est celui qui présente le moins de nuisances et le mieux situé sur la circonscription de la brigade territoriale. Une réunion aura lieu le 17 octobre afin de pratiquer à l'agrément de ce terrain.

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES : rapporteur C.TERRIER

Le nettoyage de la Sévenne va recommencer d'ici fin octobre.

Dans le cadre du contrat de rivière, un journal est à l'étude et sera distribué dans tous les foyers dont la commune adhère au Syndicat.

SISLS : PISCINE INTERCOMMUNALE : Rapporteur C.TERRIER

En raison d'une baisse de fréquentation due entre autres au faible ensoleillement cet été, le projet d'un grand bassin extérieur semble être abandonné. En effet, en juillet et août 1995 le nombre d'entrées était de 24091 contre 17131 en 1996.

D'autres études sont en cours.

SYNDICAT DES EAUX DU NORD DE VIENNE : Rapporteur G.BOURGUIGNON

Les travaux des Serpaizières seront terminés dans une dizaine de jours.

ECOLE DE MUSIQUE : Rapporteur MT CARRET

A l'issue de l'élection du bureau, Mr IBANEZ est réélu président. Très faible participation de la part des parents.

Concerts : 18 février à Seyssuel, 24 juin à Chuzelles.

66 enfants sont inscrits à l'Ecole de Musique dont 16 chuzellois.

EPANDAGE DES BOUES EN ISERE : Rapporteur R.PRAS
Lecture de diverses informations sur l'épandage des boues.

LOCATION DE SALLES AUX ASSOCIATIONS : Rapporteur J. PLANTIER
Différents problèmes relatifs aux occupations de salles sont évoqués.
Il s'avère que chauffer la grande salle du Mille Club lors d'une activité pour 4 ou 5 personnes paraît un peu inadapté. Le préfabriqué serait plus approprié. Il serait donc nécessaire de revoir les créneaux et d'adapter les salles aux diverses activités.
Il semble que certains membres d'associations louent la salle pour leur compte personnel.
Il est à noter que le congélateur a été remplacé par un frigo industriel.
Le nettoyage de la grande salle lors de manifestation d'associations nécessite parfois une intervention d'urgence entre deux occupations. Un forfait de nettoyage pourrait être envisagé.
Le Mille Club appartient à tous, les locations lors de fêtes de fin d'année ne doivent pas être réservées uniquement aux associations.
Afin de remédier à tous ces problèmes, la Commission "Associations" va se réunir prochainement pour étudier la réorganisation, l'occupation et l'adaptation des salles, la proposition de forfait nettoyage ainsi que les perspectives pour les années à venir.

CENTRE DE SECOURS : Rapporteur J. PLANTIER
Etat des interventions au mois d'août 1996.
Nombre total d'interventions : 16
Nombre total d'heures d'interventions hommes : 42,5
Nombre total de personnes engagées : 42.

ZAC DES PINS : Rapporteur J. PLANTIER
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la Convention d'Aménagement et d'Equipement de la ZAC des Pins, signée le 01 aout 1996 entre la Commune et la SCI des Pins, il y a lieu de délibérer pour la VENTE du terrain formant la ZAC à la SCI des Pins.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section A 2614 pour 44 679 m2 au prix de 14 Frs le m2 HT soit 625 506 Frs HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à la majorité cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

REVISION POS SEYSSUEL :
Lecture est faite de la délibération du 12 juillet 1996 de la commune de SEYSSUEL et concernant la révision de son POS.
Trois niveaux de consultation sont proposés.
La municipalité de Chuzelles souhaite être associée au projet de révision du POS au niveau 2.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, les deux membres du Conseil désignés sont :
Gilles BOURGUIGNON et Christiane TERRIER.

DECHETTERIE :
248 entrées en Juillet pour Chuzelles et 348 en août.

DEMANDE DE SUBVENTION :

Fédération des oeuvres laïques de l'Isère, les "Quatres A", SOS Mucoviscidose : Les ressources de la commune n'étant pas suffisantes, le Conseil Municipal ne peut répondre favorablement à ces demandes. Monsieur le Maire rappelle que la doctrine adoptée consiste à se consacrer en priorité aux aides de proximité.

DIVERS COURRIERS :

DDE. DU RHONE, Subdivision Entretien des Autoroutes : Des travaux vont être entrepris sur l'autoroute A47 entre l'échangeur de Chasse sur Rhône et l'échangeur A7/A46 Sud. Pour ces raisons, ce tronçon sera fermé à la circulation :

- du 07 octobre 1996 au 11 octobre 1996 de 21h à 6h

- du 14 octobre 1996 au 17 octobre 1996 de 21h à 6h.

En cas d'intempéries si les travaux ne sont pas terminés à la période ci-avant définies, ils pourront être reportés aux nuits du 21 octobre au 25 octobre 1996.

ECOLE MATERNELLE ECOLE ELEMENTAIRE (CE1-CE2) : Demande d'aide pour correspondance avec l'école d'Amlamé au Togo. Lors de la préparation du budget supplémentaire, cette demande sera étudiée.

CIRCULAIRE PREFECTORALE : Utilisation des salles polyvalentes pour des activités de restauration.

Monsieur le Maire procède à la lecture de cette circulaire et de son questionnaire celui-ci devant être remis à chaque utilisateur de la salle à l'issu d'un repas.

TELETHON :

Monsieur le Maire a reçu ce jour Monsieur Robert Besançon (AFM (association française pour les myopathes) organisateur des manifestations sur le canton d'Heyrieux A l'occasion des différentes et nombreuses animations organisées au profit du TELETHON, il est demandé à la commune d'y participer de diverses manières (accueil des sportifs, participation à des jeux "intervillages" etc...). Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de participer individuellement à cette manifestation.

Une affiche sera mise sur la porte d'entrée de la Mairie pour informer les chuzellois.

BENNE A VERRES : Suite à l'état défectueux de la benne à verres, il a été procédé à son remplacement.

Une question a été posée relative à l'**ABRI-BUS**. Réponse est faite que la construction du nouveau abri-bus va commencer prochainement, ordre a été donné à l'architecte.

OPAC DE VIENNE :

La deuxième tranche devrait débuter au premier trimestre 1997 et sera livrable fin de la même année.

BLASON :

La décision d'homologation sera prise lors de l'élaboration du budget supplémentaire.

ASSAINISSEMENT DES PINS :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 1996, il avait été question d'un projet d'assainissement au quartier Sud des Pins ce qui permettrait à la commune de COMMUNAY de venir s'y raccorder.

Vu l'avancement du dossier par Communay, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général pour terminer le réseau sur Chuzelles secteur Sud des Pins.

Ces travaux seront à réaliser en 1997 pour un montant TTC prévisionnel de 152 438,40 Frs. Ce projet permettrait de collecter les 4 dernières habitations chuzelloises.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ce projet.

PATRIMOINE :

A l'occasion du 1150^e anniversaire de la commune et suite à une manifestation célébrant cet anniversaire, un reportage photographique a été exposé à la Mairie de RIEZ près de MANOSQUE dans les Alpes Haute Provence.

La Journée du Patrimoine aura lieu le 10 novembre 1996 au Préfabriqué et sera consacrée à une exposition d'images relatives à Chuzelles et tirer des archives.

Enrichissement du Patrimoine : L'association Hickory offre à la commune 36 chênes (3 x 12 sortes). Cette plantation sera faite en partenariat avec une classe d'Agrotech, une entreprise locale, l'association et la municipalité.

Les sites retenus à priori sont : à proximité du sentier du Pays Viennois vers la carrière ainsi qu'à côté de la rivière (vers le stade). Un accord de principe de la part des membres du Conseil Municipal se dégage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire

J. PLANTIER

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 1996

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, AURIC, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, MMES GARDAIS, PRAS A, RAULIN, SYLVAIN,

EXCUSES : Mme TERRIER donne procuration à M. ROCHE
M. RODRIGUEZ donne procuration à M. PRAS

SECRETAIRE : Madame Edith AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance et transmet à l'Assemblée les remerciements formulés par la famille AURIC à toutes les personnes qui ont participé à sa peine.

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 1996 : rapporteur M.T. CARRET

Lecture est faite du budget supplémentaire 1996 COMMUNAL qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section FONCTIONNEMENT : 178 148 F

- section INVESTISSEMENT : 0

Après délibération, le BS COMMUNAL est adopté à l'unanimité.

Lecture est faite du budget supplémentaire 1996 ASSAINISSEMENT

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section FONCTIONNEMENT : 13 331 F

- section INVESTISSEMENT :- 154 280 F

Après délibération, le BS ASSAINISSEMENT est adopté à l'unanimité.

Lecture est faite du budget supplémentaire 1996 C.C.A.S. :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 150 F.

Après délibération, il est adopté à l'unanimité par ses membres.

SYVROM :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les communes de CONDRIEU et LOIRE SUR RHONE souhaitent adhérer au syndicat SYVROM.

Le comité syndical, le 11 juin 1996, a accepté à l'unanimité cette demande aux conditions fixées par l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 5 février 1985 à savoir :

- Pour les dépenses de fonctionnement, la participation de la communauté de communes sera calculée selon le nombre d'habitants (multiplié par 1,5 pour les communes urbaines),

- Pour les dépenses d'investissement, la participation se fera en fonction de la population (85 %) et du potentiel fiscal (15%) et cela pour toutes les communes sauf Vienne.

Un droit d'entrée de 401 302 F sera demandé à la communauté de communes de la région de Condrieu. Le titre de recettes sera émis courant mars 1997.

Ces adhésions seront effectives au 1er janvier 1997.

Après délibération, l'adhésion de ces 2 communes est adoptée à l'unanimité.

SYSTEPUR : rapporteur G. NAVARRO - Pour information :

La station marche bien. 3 possibilités de traiter les boues .

	SECHAGE	COMPOSTAGE	EPANDAGE
Coût fonction.	378660 à	674715	558000
+entretien/Répar.	451560		
Coût de commercialisation	292050	288621	135000
Total charges annuelles	1098989 à 1165726	1392989	763000

Malgré le coût plus élevé pour le séchage, le choix du syndicat devrait s'orienter vers ce dernier.

SE 38:

M.le Maire informe le Conseil que 22 nouvelles communes ont délibéré pour adhérer au Syndicat d'Electricité en 1996.

Vu l'article 163-15 du Code des Communes

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité en date du 6 novembre 1996 qui accepte l'adhésion de ces 22 communes

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion au Syndicat Départemental d'Electricité de ces 22 communes ce qui porte à 493 le nombre des communes adhérentes.

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES : rapporteur G. BOURGUIGNON

Demande d'adhésion de la commune de DIEMOZ.

Lecture est faite de la délibération du 16 avril 1996 visée par la Sous-Préfecture le 6 mai 1996 de la commune de DIEMOZ demandant son adhésion au Syndicat Hydraulique des 4 vallées.

Cette commune fait partie du bassin versant de la Véga. Il paraît important, dans le cadre du Contrat de Rivière, que cette commune soit intégrée au Syndicat Hydraulique.

Le Conseil Municipal, ouï les explications de son maire et après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** la demande d'adhésion de la commune de DIEMOZ au sein du SYNDICAT HYDRAULIQUE DES QUATRE VALLEES.

SIVU : PLH (Programme Local de l'Habitat) rapporteur M.T. CARRET

L'étude d'actualisation du PLH (définition d'une politique locale sur 5 ans) étant achevée et le comité syndical du SIVU ayant arrêté les conclusions du projet, chaque commune adhérente doit délibérer en vue d'arrêter ce projet.

Cette étude fait ressortir trois orientations essentielles :

1°) nécessité de privilégier la solidarité intercommunale à travers une répartition spatiale équilibrée de l'offre nouvelle de logements et des populations en difficulté, (nouveaux logements locatifs sociaux, conventionnement du parc locatif privé dans le cadre des OPAH, réhabilitation)

2°) production de logements sociaux (en accession ou locatifs) nécessitant une politique d'intervention foncière grâce à une aide financière plus importante des communes (apport gratuit du terrain, réalisation d'aménagements "VRD", démolitions éventuelles...) sans contrepartie nouvelle de l'Etat.

3°) diversification des réponses aux besoins des défavorisés à l'échelle du Pays Viennois (logements d'insertion, résidence sociale).

Après délibération, le Conseil Municipal regrette le désengagement de l'Etat sur des opérations sociales aussi importantes et précise que la commune s'est déjà engagée financièrement pour la première tranche de 5 logements et ne peut s'engager davantage dans cette politique d'investissement à long terme du fait d'autres urgences et de ses moyens financiers très limités.

COMITE D'EXPANSION : Contrat global de développement de la moyenne vallée du Rhône. Pour information : objectifs les plus souvent évoqués:
* développement économique : industrie - artisanat - commerce
* développement rural : agriculture adaptée au marché de proximité
* développement culturel et touristique : renforcement d'une offre de qualité
* environnement : amélioration du cadre de vie, valorisation des paysages
* objectif social : améliorer et développer les services de proximité - santé - logement - éducation.
* aménagement du territoire - organiser le développement, renforcer l'activité et le dynamisme - communication.

ECLAIRAGE PUBLIC PLEINE CAMPAGNE ET CHEMIN DU ROYER :

Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux d'électrification entre le lotissement la Plaine campagne et la Combe bleue, un accord avait été passé en date du 22 janvier 1996 avec l'association Plaine campagne et la Municipalité. Cet accord comprenait le raccordement de l'éclairage public du chemin du Royer sur celui du lotissement ce qui évitait à la commune les frais de la pose d'armoire, compteur et cellules. En contrepartie, la municipalité prendrait à sa charge, le comptage de l'éclairage en totalité (abonnement et consommations). L'entretien du réseau intérieur du lotissement reste à la charge de l'association. Une convention sera rédigée.

Après avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité ce transfert.

DIVERS : A une demande de subvention d'un organisme, réponse sera faite que les moyens de la commune ne permettent pas de venir en aide à des actions hors commune.

L'association LUMIERES et SPECTACLES "LES TEMPLIERS" qui avait présenté un spectacle à SEPTEME grâce à la mobilisation des bénévoles de la région, souhaite reconduire ce spectacle en 1997 et nous demande de nous y associer en diffusant l'information dans nos bulletins municipaux et en recrutant des bénévoles.

FNACA : Par son courrier en date du 16 octobre 1996, la Fédération des Anciens Combattants sollicite du Conseil Municipal une réunion pour étudier ensemble la dénomination d'une place, rue ou square pour les 3 générations du feu sur notre commune afin que le souvenir reste gravé dans la mémoire des générations futures. Réponse à donner.

CENTRE DE SECOURS :

8 interventions en septembre soit 30H50 - 25 personnes engagées

9 interventions en octobre soit 28H00 - 29 personnes engagées

Un conseiller informe les membres du Conseil qu'un contrôle des équipements sportifs doit être effectué avant le 8 décembre 96.

CIMETIERE : A la requête de la mairie de CHUZELLES, représentée par son maire en exercice M. PLANTIER, Maître Dominique PASCAL épouse ARNAUD, Huissier de Justice, a pu constater dans le cimetière communal, la présence de tombes à l'abandon. Un procès verbal a été dressé le 4 novembre 1996, dont les frais s'élèvent à 1779.66 F.

Ce constat d'huissier devra s'effectuer durant 3 années consécutives. Ainsi, l'état d'abandon des tombes sera confirmé et la collectivité pourra engager la procédure de rachat (ou de transfert de propriété) des places.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent ce procédé juridique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Le Maire J.PLANTIER

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt décembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 1996

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, ROCHE, RODRIGUEZ.

MMES AURIC, CARRET, GARDAIS, RAULIN, A. PRAS, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSE : Mr REGAL donne pouvoir à Mr MARLIER

SECRETAIRE : Madame Edith AURIC

DELIBERATION LOCAL "FRANCE TELECOM" :

En vue de l'aménagement du local récemment acquis par la commune, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de demander une inscription au Conseil Général pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de réparation des bâtiments communaux non productifs de revenus.

Un certain nombre de devis ont été demandés : toiture, création d'ouvertures, fenêtres, sanitaire, alimentation eau et électricité, chauffage, WC, ... Le total d'un premier devis se monte à 110.000 F. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande de subvention.

DELIBERATION POUR AMENAGEMENT PLACETTE AVEC FONTAINE :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention soit adressée au Conseil Général en vue de l'aménagement d'une placette au niveau du centre village avec création d'une fontaine.

Cette subvention entre dans le cadre de petits travaux d'améliorations du cadre de vie dans les bourgs s'intégrant dans un projet global et prenant en compte les aspects architectural et paysager du site.

Un paysagiste et un architecte doivent fournir les devis correspondants.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

DELIBERATION ELECTRIFICATION RURALE : PROGRAMME 1997

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une partie de l'électrification rurale 1997 sera consacrée au lieu dit "Côte Renard" afin de supprimer les fils à nus dans ce secteur et propose de demander une inscription au Conseil Général pour obtention d'une subvention.

Une ligne moyenne tension souterraine doit être réalisée par EDF-GDF pour l'alimentation des constructions en cours à Chasson et à partir du lotissement Tourmente. A la suite d'une demande du Bureau d'Etudes PEYRET et ROBERT pour autorisation de passage aérien, Mr BOURGUIGNON rappelle qu'il est intervenu auprès de celui-ci et d'EDF pour que cette ligne soit passée en souterrain jusqu'au pont de la rivière. Il serait donc judicieux de procéder aux dissimulations des fils à nus du branchement du lotissement Tourmente jusqu'au terrain communal situé près du stade.

Les membres présents donnent leur accord pour cette demande de subvention.

SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des subventions en cours :

- Aménagement RD36-RD123A : Montant subventionnable : 300.000 F - subvention 50 %.
- Création Boulangerie-Pâtisserie-Salon.de.Thé-Crémèrie-Epicerie : Subvention de 100.000 F
- Assainissement Bourrelière : Montant subventionnable 233.481 F - subvention de 30 %.
- Assainissement du Quartier Sud des Pins : Montant subventionnable 152.438 F - subvention de 30 %.
- Eau potable Bourrelière : Montant subventionnable 56.000 F - subvention 14.000 F (Syndicat des Eaux).

Lecture est donnée des subventions reçues en 1996 :

- Lame tracteur : 3.705 F
- Assainissement St Maurice : 69.000 F
- Carte des Aléas : 12.600 F
- Assainissement des Pins (1er acompte) : 245.000 F

SYSTEPUR : Rapporteur G.NAVARRO

Mr NAVARRO présente le Budget Primitif de l'exercice 1997 qui s'élève et s'équilibre en fonctionnement à 8.190.000 F et à 2.190.000 F en investissement.

Les dépenses principales de la section d'investissement sont constituées par le remboursement du capital des emprunts pour 2.170.000 F. Seule une inscription de 20.000 F est prévue pour l'acquisition de matériel de bureau.

Un autofinancement prévisionnel de 2.171.500 F et les amortissements pour 18.500 F constituent le financement de la section d'investissement. La participation de Chuzelles s'élève en investissement à 68.318,48 F et en exploitation à 47.171,25 F. Le taux par habitant est de 38,14 F.

PROJET DE VALORISATION DES BOUES :

Le système de valorisation des boues avec production de BIOGAZ a reçu un accueil favorable de la région pour son aspect innovant. EDG-GDF est intéressé et prêt à s'engager pour cette opération (fourniture éventuelle d'électricité pour la station d'épuration). Ce système serait subventionné par le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Agence de l'Eau, la CEE etc..

CENTRE DE SECOURS : rapporteur Y.MARLIER

Présentation est faite de la loi du 3 mai 1996 sur la réorganisation des services d'incendies et de secours.

Les objectifs de cette loi sont :

- moderniser l'organisation territoriale des services d'incendie et de secours par :
 - . transfert de la gestion des personnels et des biens au SDIS, établissement public commun au département, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale.
 - . optimisation et développement des moyens des services d'incendie et de secours.
 - . Renforcement des solidarités locales face aux risques.
 - . respect du lien historique des sapeurs-pompiers avec les collectivités locales.
- modification interne du SDIS en raison même de l'extension des compétences de ce dernier.

Mr Marlier indique par ailleurs les diverses phases et modalités d'application.

INTERVENTIONS CENTRE DE SECOURS NOVEMBRE 1996 :

- 10 interventions pour une durée de 32 heures et avec 31 personnes engagées.

DELIBERATION RESTAURANT SCOLAIRE : rapporteur M.GARDAIS

La commission "Cantine" s'est réunie et a décidé de l'augmentation de 50 centimes du prix du ticket repas. Cette décision est motivée par le déficit persistant du Restaurant Scolaire :

- 14.416 F en 95

- 14.934 F en 96 (provisoire à fin novembre 96)

Ce déficit est dû à une baisse de fréquentation (8924 tickets en 94, 8424 en 95, 7324 en 96) et à une augmentation croissante des charges.

Après délibération, la présente proposition est soumise au vote : 17 voix POUR, 1 voix CONTRE. Le prix du ticket-repas est donc fixé à 19 F pour l'année civile 1997.

COMPTE-RENDU DIVERS COMMISSIONS :

COMMISSION SIVU : Sécurité

Dans le cadre d'une étude ciblée sur la sécurité des enfants et adolescents dans les agglomérations, le SIVU du Pays Viennois a demandé à un bureau d'études des propositions concernant la traversée des Pins et la RD36. Un courrier avait été adressé à la Mairie de Communay pour demander leur accord pour l'utilisation de leurs fonds de plans qui serviraient à cette étude. La Mairie de Communay a bien voulu répondre favorablement.

COMMISSION URBANISME : POS

Une nouvelle modification du POS est à l'étude concernant :

- la ZAC des Pins, il s'agit d'intégrer l'amendement du Sénateur DUPONT au POS de la commune (aménagement le long des voies à grande circulation à l'entrée des agglomérations).

- l'examen d'un itinéraire piéton parallèle au RD36 au Sud-Est du Centre Village (suite à une étude de sécurité menée dans le cadre du SIVU).

- l'intégration de la carte des aléas que la commune vient de recevoir.

- l'intégration de la carte géomorphologique et limite des bassins péri-urbains (zones inondables).

Aucune extension de zones constructibles n'est prévue compte tenu de l'urbanisation en cours et déjà réalisée.

COMMISSION ASSOCIATION

Les membres de cette commission travaillent sur divers points :

- le calendrier hebdomadaire de l'occupation des salles : transfert au Préfabriqué du plus grand nombre possible de réunions et d'activités d'associations (notamment les Assemblées Générales) avec moins de 50 personnes.

- l'élaboration d'un nouveau règlement de l'utilisation des salles et du matériel communal.

- les conditions d'attribution des subventions aux associations.

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Cette commission a fait le tour des végétalisations à effectuer. Les travaux d'aménagement du Centre-Village imposent des interventions assez importantes (talus, massifs, parking du Belvédère...).

Priorité sera donnée aux ombrages demandés depuis longtemps.

Un appel est lancé à toutes les personnes susceptibles de donner des végétaux en surplus. Une journée de l'Environnement consacrée à une opération commune de plantation pourrait être envisagée en fin d'hiver, début de printemps.

Le lotisseur du Clos des Mésanges a fourni, comme prévu dans la convention, les végétaux nécessaires à l'arborisation du talus.

La plantation pourrait être effectuée par les élus et les riverains concernés.

COMMISSION SISLS (Piscine) :

La réfection de la toiture de la piscine initialement prévue en janvier 1997 est repoussée au mois d'avril 1997.

Un toit à deux pentes et un couloir central lumineux sur toute la longueur du toit sont prévus. Le coût de cette opération sera d'environ 1.700.000 F et se décompose comme suit :

- toits du bassin environ 1.420.000 F : dépose, maçonnerie, réfections, gaines ventilations, réfection façades alu, reprise installation électrique.
- coût architecte et coordonnateur sécurité : 235.000 F environ.

Présentation est faite de la simulation des emprunts pour financer ces travaux.

DIVERS :

Monsieur le Maire transmet les invitations suivantes :

- Fête de l'Ecole Maternelle 21 décembre à partir de 9h30
- Communauté EMMAUS à Serpaize le 21 décembre à partir de 18H00
- Voeux de la Municipalité de Serpaize 5 janvier à 10H30.
- Voeux de la Municipalité de Chuzelles 11 janvier à 17h30.

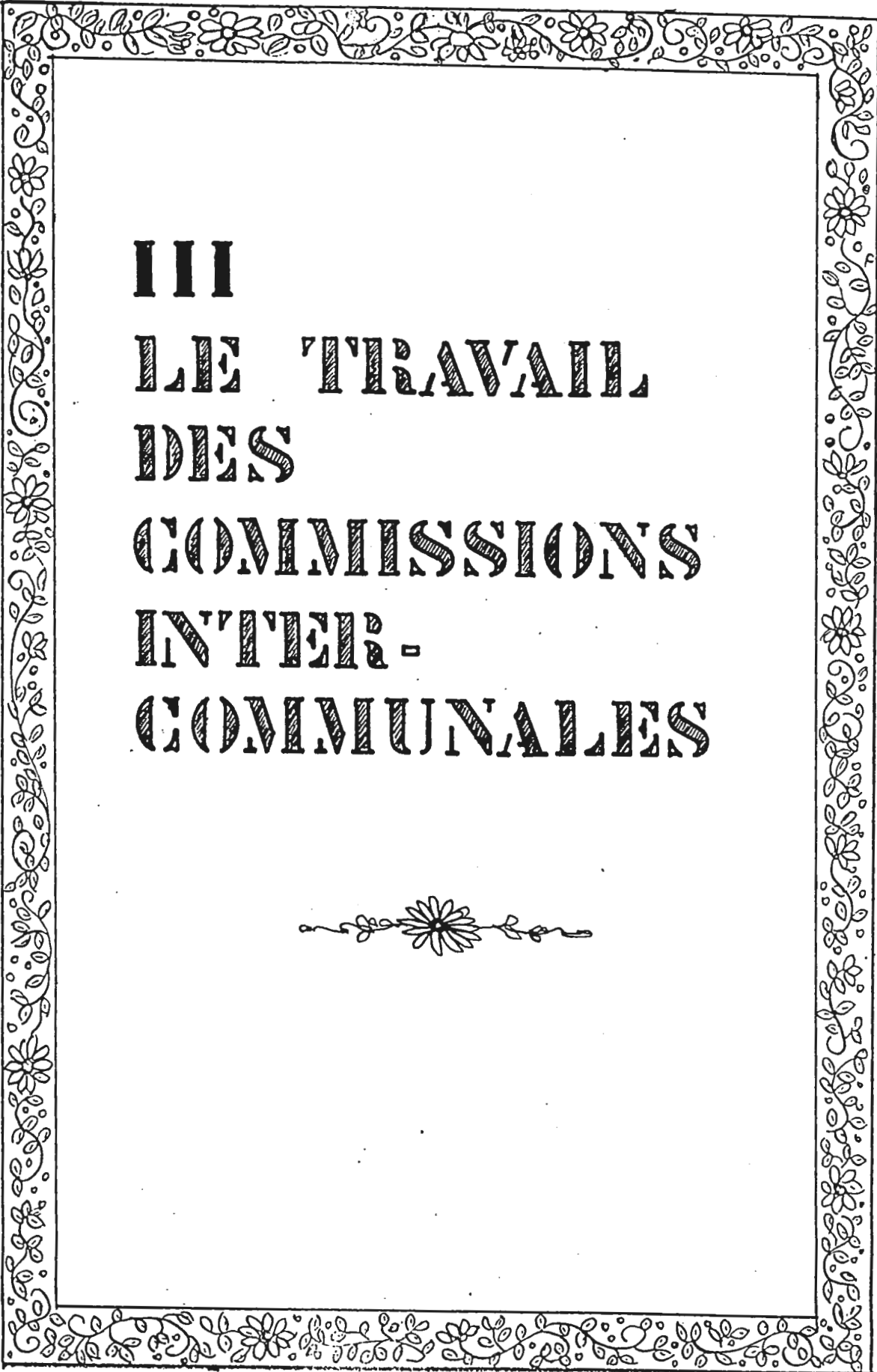
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Le Maire

J. PLANTIER

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

III
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS
INTER-
COMMUNALES



LE CONTRAT DE PAYS VIENNOIS achève sa troisième année de réalisation - des subventions encore disponibles pour 1997

Depuis 3 ans maintenant, les Communes des 2 Cantons de Vienne, de St-Just Chaleyssin, Oytier St-Oblas et St-Georges d'Espéranche, regroupées au sein du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) travaillent à la mise en oeuvre des actions du Contrat de Pays, avec la participation financière de la Région et du Département de l'Isère : actions contribuant à l'amélioration de la vie quotidienne dans nos communes, au soutien à l'agriculture et au développement du tourisme.

☞ **Principales aides apportées par le Contrat de Pays**

	<i>Destinataire</i>	<i>Montant des dépenses (HT)</i>	<i>Subvention du Contrat de Pays</i>	<i>Participation Communes</i>
<i>Achats d'instruments de musique</i>	une douzaine de struct.musicales du Pays Viennois	500 000 F	200 000 F	
<i>Achats de matériel en commun pour les CUMA</i>	6 CUMA/Syndicats	1 800 000 F	540 000 F	
<i>Service de Remplacement des Agriculteurs</i>	une trentaine d'adhérents	540 000 F	260 000 F	27 000 F
<i>Travaux de mises aux normes de bâtiments d'élevage</i>	6 agriculteurs	600 000 F	240 000 F	
<i>Travaux de mises aux normes de locaux de transformation</i>	4 agriculteurs	310 000 F	124 000 F	
<i>Travaux pour l'amélioration du cadre fermier (cours, toiture...)</i>	une trentaine d'agriculteurs	1 450 000 F	580 000 F	72 500 F
<i>Ouverture et balisage de sentiers de randonnées (300 km)</i>	randonneurs	160 000 F	94 000 F	66 000 F
<i>Réalisation d'une Carte des Sentiers du Pays Viennois</i>	randonneurs	150 000 F	112 500 F	37 500 F
<i>Réalisation de chambres d'hôtes</i>	particuliers	325 000 F	136 500 F	12 600 F

☞ **en projet pour 1997/1998**

- réflexion sur les problèmes de sécurité routière notamment aux abords des équipements accueillant les jeunes (scolaires, sportifs , culturels) : étude en cours afin de déterminer les sites sensibles sur les Communes et les aménagements adéquates

Cette approche associe l'ensemble des partenaires concernés (associations parents d'élèves, environnement, prévention, centre de secours) et la population

- étude de précommercialisation en vue de la réalisation d'une Maison de l'Economie sur la Tour IV du Plan des Aures, à Pont-Evêque

- réalisation d'un Topoguide des Sentiers du Pays Viennois : en complément de la Carte, ce Topoguide sera constitué d'un ensemble de fiches par sentier donnant un descriptif précis de l'itinéraire et d'un livret de découverte du patrimoine (sortie prévue au printemps 1997).

☞ des aides encore disponibles pour 1997/1998

* *aux écoles de musique* pour l'achat d'instruments de musique

* *aux agriculteurs* pour

. le **Service de Remplacement** : financement d'une 4ème année de fonctionnement
. les **achats de matériel en commun** pour les CUMA ou Syndicats agricoles : 30% de subvention limitée à 150 000 F par CUMA de 4/15 adhérents et 200 000 F par CUMA de +de 15 adhérents;

. les **travaux de mises aux normes des bâtiments d'élevage** (non obligatoires de par la loi sur les établissements classés >70 UGB) et des **locaux de transformation de produits** (fromagerie, atelier d'abattage) : 40 % de subvention limitée à 60 000 F par exploitation

. les **travaux d'amélioration du cadre fermier** (revêtement des cours de fermes et abords des bâtiments, plantation de haies, coloration des toitures...) : 45% de subvention limitée à 45 0000 F par exploitation

. les **travaux liés à des projets de Valorisation par circuits courts** (ventes individuelles et collectives en circuits courts) ou de Diversification de la production (introduction d'un nouvel atelier, achats de plants pour de nouvelles cultures...) : 40 % de subvention limitée à 48 000 F par exploitation).

- *aux particuliers pour la réalisation de gîtes, chambres d'hôtes, aire de camping..*: taux de subvention selon les projets- agrément Gites de France ou Accueil Paysan

pour toute information vous pouvez contacter :

Christine DUMAS SIVU Pays Viennois tel : 74-57-71-09

pour les actions agricoles plus spécifiquement :

Patrick FAIRON Chambre d'Agriculture tél : 74-85-94-29

ATTENTION : DOSSIERS A DEPOSER AU PLUS TARD EN AVRIL 1997
opérations à achever avant novembre 1998

☞ Vous disposez d'un patrimoine disponible que vous souhaitez mettre en valeur
(bâtiment, terrain, grange ...),

☞ Vous avez un projet de tourisme vert : gîtes, chambres/tables d'hôtes, aire de camping, camping à la ferme, gîte équestre...

Vous pouvez bénéficier de subventions du Contrat de Pays

Venez vous renseigner auprès
du SIVU DU PAYS VIENNOIS ☎ 04- 74- 57- 71- 09

**DECHETTERIE INTERCOMMUNALE
CHUZELLES - LUZINAY - SERPAIZE - VILLETTE DE VIENNE**

Dans un souci de simplification des contrôles sur le site, le syndicat a décidé de remplacer le système actuel de cartes nominatives par une vignette auto-adhésive à coller sur la lunette arrière de votre voiture et ce, à partir du 1^{er} février 1997.

Nous vous demandons de passer à la mairie de votre commune dès maintenant ; cette vignette vous sera remise (une seule par foyer) sur présentation de votre carte grise. En cas de changement de véhicule, et sur présentation de l'ancienne, une nouvelle vignette vous sera remise.

Il vous est demandé de ne pas apporter plus de 1m³ par jour de visite, de façon à éviter des débordements de bennes. D'autre part, nous attirons votre attention sur les déchets verts en vous priant de ne pas y incorporer de pierres ou de ferrailles qui risquent d'endommager gravement le broyeur, comme cela s'est produit récemment. Les grosses branches ne sont pas admises.

La déchetterie n'est pas ouverte aux entreprises et artisans.

Rappel des heures d'ouverture :

Lundi 14 h à 18 h - mercredi et samedi 10 h à 13 h ; 14 h à 18 h

PISCINE - VILLETTE DE VIENNE

En janvier 1997, la piscine restera OUVERTE, par contre pour la réfection des toits, elle sera :

FERMEE AU MOIS D'AVRIL 1997

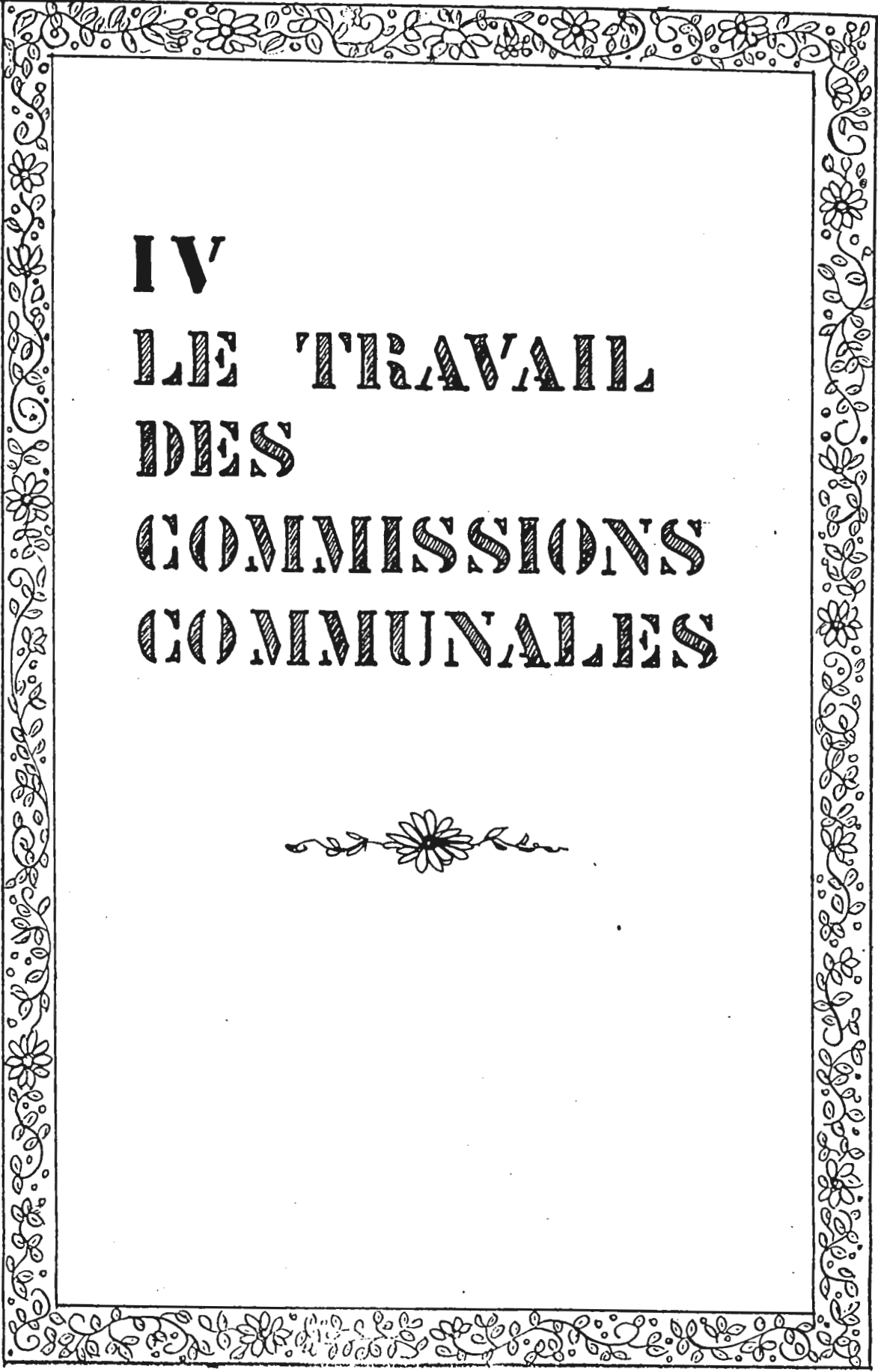
Les écoles ont déjà été prévenues de ce changement.

Rivières
des 4 allées



Premier journal édité par LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES DU BAS DAUPHINE

Conservez-le, car cette année il y aura d'autres parutions qui traiteront de sujets spécifiques.



IV
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS
COMMUNALES



COMMISSION ASSOCIATION

Les membres de la commission "Association" ont revu le calendrier hebdomadaire de l'occupation des salles, travaillant depuis plusieurs semaines à l'élaboration d'un nouveau règlement de l'utilisation des salles et du matériel communal et étudieront de nouvelles bases et conditions d'attribution de subventions aux associations.

Par souci d'économie, il est apparu judicieux, de mieux occuper la salle du préfabriqué lorsque cela est possible pour ne pas avoir à chauffer la salle du Mille Club pour certaines activités et réunions (telle que les assemblées générales rassemblant moins de 50 personnes).

En accord avec les personnes concernées, nous avons donc effectué quelques déplacements, modifiant le calendrier établi en septembre 1996.

C'est donc au 1er janvier 1997 que sera appliqué le nouveau calendrier hebdomadaire. Les personnes et animateurs des activités concernées ont été informés et ils devront en avvertir les personnes intéressées.

Pour nous conformer à la législation en vigueur, il devenait urgent de réactualiser le règlement de l'utilisation des salles et du matériel communal, (circulaire préfectorale, lettre du Préfet de l'Isère du 26/09/96 dont la copie a été adressée aux Présidents des associations, concernant la mise à disposition d'une salle municipale pour une manifestation avec repas). Dans ce règlement seront précisées les conditions d'utilisations de la salle, la mise à disposition gratuite, les locations et cautions, les directives et conseils d'utilisation, le système de réservation, de mise à disposition et restitution, les exclusions, les autorisations nécessaires à certaines manifestations, la sécurité et autres renseignements.

Ce règlement qui doit être approuvé par le conseil municipal entrera en application dès septembre 1997 lors de la réunion des associations pour l'établissement du calendrier des fêtes.

En 1996, 35020 Frs de subventions ont été versés aux associations, soit 23130 Frs à 11 associations chuzelloises (2/3).

Le reste 11890 Frs (bien que nous versions le minimum) aux associations, et oeuvres extra-chuzelloises à qui nous sommes redevables pour les services offerts aux chuzellois (AIDMR, Bibliothèque Pédagogique, SPA, etc...)

Nous désirons que soit employée au plus juste la somme allouée aux associations chuzelloises et pensons revoir les critères de dotation mais, avant tout, responsabiliser et impliquer les associations en leur précisant de renouveler et argumenter chaque année leur demande de subvention.

Nous aviserons les responsables des associations lorsque les nouvelles dispositions seront arrêtées.

**COMMISSION FETES
ET SPORTS
Stade Municipal**

CONTROLES ET VERIFICATIONS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Ayant la préoccupation d'assurer la sécurité des personnes dans l'usage des équipements sportifs, la municipalité a fait procéder à une vérification et à un contrôle des cages de buts de football au stade municipal et du panier de basket-ball du Mille-Club par l'agence AIF Services de Vénissieux le 27 novembre 1996 selon le décret N°96495 du 04-06-96.

Nature de la vérification :

Essais de stabilité et de solidité concernant :

- 1 terrain à onze (stade foot)
- 2 terrains à sept (stade foot)
- 1 terrain de basket-ball (Mille Club)

Un certificat de conformité, à la suite des tests, a été délivré en Mairie à Mr Joseph PLANTIER, Maire.

ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL

Pour améliorer les entraînements de nos joueurs de football, les soirs d'hiver, une mise en place de 4 projecteurs a été réalisée au mois de septembre 96 (éclairage côté Sud du terrain en herbe).

Un interrupteur a été posé en bout de terrain, de façon à séparer l'éclairage du terrain en herbe de celui en stabilisé, selon l'utilisation, sans oublier l'aspect économie d'électricité.

C O M M I S S I O N E N V I R O N N E M E N T

BENNE : BOUTEILLES PLASTIQUES

Toutes les bouteilles de plastique - transparent et couleur (ex. Badoit et Vichy) DOIVENT être entreposées dans la benne à cet usage. NE PAS METTRE DANS CETTE BENNE : les bouteilles de plastique opaque (ex bouteilles lessives et javel). ENLEVER LES BOUCHONS avant.

BENNE : VERRE

Du verre, rien que du verre ET R I E N D ' A U T R E .

COMMISSION URBANISME

P.O.S.

Une nouvelle modification du POS est à l'étude concernant :

1°) la ZAC des Pins, il s'agit d'intégrer l'amendement du Sénateur DUPONT au POS de la commune (aménagement le long des voies à grande circulation à l'entrée des agglomérations).

2°) l'examen d'un itinéraire piéton parallèle au RD 36 au Sud-Est du Centre Village (suite à une étude de sécurité menée dans le cadre du SIVU).

3°) l'intégration de la carte des aléas que la commune vient de recevoir.

4°) l'intégration de la carte géomorphologique et limite des bassins péri-urbains (zones inondables).

Aucune extension de zones constructibles n'est prévue compte tenu de l'urbanisation en cours et déjà réalisée.

COMMISSION BATIMENTS

Amélioration, confort et aisance.

Les toilettes de l'ancienne école sont en cours de rénovation, avec raccordement à l'égout. Une chasse d'eau a même été prévue !!! Ces deux WC seront, l'un public, l'autre réservé aux employés communaux. De même un autre WC sera remis en état près de la bibliothèque, mais ... l'installation de ce troisième WC nous a obligés à trouver un système hors gel, de façon à ce qu'il fonctionne, nuit et jour et par tous les temps.

LE BELVEDERE

Avec la reprise du chantier du Belvédère par les maçons (qui avaient cédé la place aux autres corps d'états), l'abri-bus va enfin être construit, les terrassements étant déjà faits.

COMMISSION VOIRIE

Après la réalisation du réseau d'eaux usées sur la route de la Combe aux Martinières, les travaux prévus sur cette voie ont pu être réalisés:

- par la pose d'une centaine de mètres de tuyaux pour l'eau pluviale.
- la confection d'avaloirs et grilles.
- un revêtement en enrobé avec diverses pentes afin d'éviter au maximum le dépôt des boues. Un traitement de la sorte s'imposait car l'enrobé est plus résistant au passage d'eaux torrentielles et aux engins pour le nettoyage lorsque les boues sont trop importantes.
- sur les autres secteurs, les réfections de tranchées d'égouts ont été réalisées en revêtement "bicouche émulsion".
- tout les travaux SIVOM sont terminés :
 - . revêtement route du Rival
 - . réfection chemin des Rivoires
 - . emplois.

En cette période de l'année, nous vous recommandons la plus grande prudence au moment des intempéries : pluie, neige, verglas.

TERRASSEMENTS

L'aménagement de l'entrée du Mille Club sera modifiée pour une meilleure insertion des poubelles et ce, en accord avec les locataires de la Mairie.

De même ce secteur recevra un nouvel éclairage dans le prolongement de ce qui s'est fait au carrefour "centre-village". Vous avez pu noter déjà une amélioration sécurité, bien que quelques réglages restent à faire.

La commission "Voirie" vous souhaite bonne route et bonne année.

COMMISSION ECOLE

La cabane en bois supplémentaire qui avait été demandée pour les enfants de l'Ecole Maternelle a été installée par les employés communaux pendant les vacances de la Toussaint.

Il est rappelé que les parents doivent respecter les places de parkings tous les jours même le samedi. L'emplacement prévu pour le car de transports scolaires doit rester impérativement libre. Il en va de même pour la place réservée aux handicapés.

* * * * *

Pendant le week-end du 8 décembre dernier, des actes de vandalisme ont été constatés dans la cour de l'école maternelle.

Des petits malins ont forcé la porte de la nouvelle cabane en bois, ils ont rayé le plexiglass de la fenêtre et fait brûler des bougies "illumination" sur le plancher au risque d'y mettre le feu.

Deux autres petites maisons en plastique ont, elles aussi, été endommagées. L'une a été arrachée de terre, l'autre a eu le toit enlevé.

Les conséquences de ces dégradations coûtent cher à la communauté aussi nous en appelons au sens civique de chacun pour que des actes semblables ne se renouvellent pas.

RAPPEL : Il est à noter que les parents sont responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants dans la commune.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

La commission "Environnement" a fait le tour des végétalisations à effectuer sur les exercices budgétaires 96 et 97. Les travaux d'aménagement du centre village imposent des interventions assez importantes (talus divers, massifs, parking du Belvédère...).

Une Journée de l'Environnement consacrée à une opération commune de plantation pourrait être envisagée en fin d'hiver, début de printemps. Appel est donc d'ores et déjà lancé à tous les partenaires intéressés. Tous renseignements seront communiqués en temps voulu.

Nous profitons de ce bulletin pour demander aux personnes qui seraient susceptibles de donner des végétaux en surplus et disponibles de bien vouloir se faire connaître en utilisant le questionnaire ci-joint à retourner à la Mairie. Au reçu de ce papier, la commission "Environnement" prendra contact afin de savoir quelles sortes de végétaux seraient donnés. D'avance nous vous remercions de répondre nombreux.



BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 1996

BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

60	DENREES ET FOURNITURES	14 150,00
61	FRAIS DE PERSONNEL	142 050,00
62	IMPOTS ET TAXES	1 500,00
63	TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	48 860,00
64	PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	10 880,00
65	ALLOCATIONS - SUBVENTIONS	15 266,00
66	FRAIS DE GESTION GENERALE	- 5 800,00
67	FRAIS FINANCIERS	16 730,00
83	PRELEVEMENTS POUR INVESTISSEMENT	34 512,00
	TOTAUX =	<u>178 148,00</u>

RECETTES :

70	PRODUITS DE L'EXPLOITATION	16 000,00
71	PRODUITS DOMANIAUX	12 400,00
73	RECOUVREMENTS - SUBVENTIONS	28 760,00
74	DOTATIONS RECUES DE L'ETAT (DGF)	49 350,00
75	IMPOTS INDIRECTS	22 000,00
77	CONTRIBUTIONS DIRECTES	28 250,00
82	PRODUITS ANTERIEURS (Excédent 93)	21 388,00
	TOTAUX =	<u>178 148,00</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

21	ACQUISITIONS BIENS MEUBLES/IMMEUBLES	580 610,00
232	TRAVAUX DE BATIMENTS	- 697 600,00
233	TRAVAUX VOIES ET RESEAUX	200 400,00
264	SIVOM	- 83 410,00
	TOTAUX =	<u>0,00</u>

RECETTES :

1053	SUBVENTIONS	- 51 062,00
1059	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	- 49 520,00
115	PRELEVEMENT RECETTES FONCTIONNEMENT	34 512,00
1421	FONDS COMPENSATION TVA	- 9 050,00
1423	TAXE LOCALE EQUIPEMENT	59 370,00
1431	DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT	1 750,00
210	ALIENATION DE BIENS	- 2 000,00
2525	RECUPERATION TVA ELECTRIFICATION	16 000,00
	TOTAUX =	<u>0,00</u>

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

618 CHARGES SOCIALES			150,00
	TOTAUX	=	<u>150,00</u>

RECETTES :

7365 PRODUITS QUETES			150,00
	TOTAUX	=	<u>150,00</u>

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES :

618 PARTICIPATIONS POUR STATION			13 661,00
6611 INTERETS DES EMPRUNTS	-		1 330,00
668 AUTRES CHARGES FINANCIERES			1 000,00
69699 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	-		400,00
	TOTAUX	=	<u>13 331,00</u>

RECETTES :

002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE			1,00
704 PARTICIPATION AUX TRAVAUX	-		145 284,00
7061 REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT			4 830,00
748 AUTRES SUBVENTIONS COMMUNALES			153 784,00
	TOTAUX	=	<u>479 427,00</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

2318 TRAVAUX			- 154 280,00
	TOTAUX	=	<u>- 154 280,00</u>

RECETTES :

131 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			- 154 280,00
	TOTAUX	=	<u>- 154 280,00</u>

NAISSANCES 1996

- **ILLIANO Roxane, Jade**
née le 25 février 1996 à LYON 8è (Rhône)
- **SEBASTIAO Coline, Nathalie**
née le 26 février 1996 à LYON 3è (Rhône)
- **DURAND Timothée, Yohan**
né le 9 mars 1996 à STE COLOMBE (Rhône)
- **LANIER Thibaut**
né le 22 mars 1996 à LYON 9è (Rhône)
- **MARTINHO Luc, Marius, Michel**
né le 15 mars 1996 à STE COLOMBE (Rhône)
- **RICHARD Maéva, Geneviève, Marie-Antoinette**
née le 2 avril 1996 à VIENNE (Isère)
- **PITRAT William, Julian**
né le 4 mai 1996 à STE FOY LES LYON (Rhône)
- **FANJAT Agathe**
née le 13 mai 1996 à STE COLOMBE (Rhône)
- **LE BARS Adrien, Claude, Tiphaine**
né le 5 juin 1996 à LYON 4è (Rhône)
- **GACHE Amandine, Coralie, Justine**
née le 18 juin 1996 à VIENNE (Isère)
- **SILVEIRA Benjamin**
né le 28 juin 1996 à BRON (Rhône)
- **SCHOUWEY Océane, Geneviève, Pascale**
née le 12 juillet 1996 à VENISSIEUX (Rhône)
- **TARAVEL Fanny, Philippine**
née le 19 août 1996 à ST PRIEST (Rhône)
- **PAQUIS DE SOUZA Maëlian, Humbert, André, Philippe, Pierre**
né le 10 septembre 1996 à GIVORS (Rhône)
- **DECHASSE Antoine**
né le 8 octobre 1996 à PIERRE-BENITE (Rhône)
- **DAVID Emma, Constance**
née le 21 novembre 1996 à STE COLOMBE (Rhône)
- **MONTEILLET Clémence, Emilie, Louise**
née le 27 novembre 1996 à VENISSIEUX (Rhône)
- **THENOZ Julien, Paul, Stéphane**
né le 7 décembre 1996 à VENISSIEUX (Rhône)

MARIAGES 1996

- *GINOT Patrick, Jean-Pierre et NOUVEN Béatrix, Renée, Anna*
le 13 avril 1996

- *FABIANI Olivier, Marie, Ivan et TOUBOUL Catherine, Jeanne, Henriette,*
le 01 juin 1996

- *DIEREMAN Jean-Pierre, Joël et BERNDT Véronique, Marie, Monique*
le 29 juin 1996

- *GALICHET David, René et RENAUD Nathalie, Renée*
le 29 juin 1996

- *CHOQUELLE Eric, Michel, Paul et ROSTAING Cécile, Anne*
le 6 juillet 1996

- *RUIZ Manuel et MARCELIN Nathalie*
le 27 juillet 1996

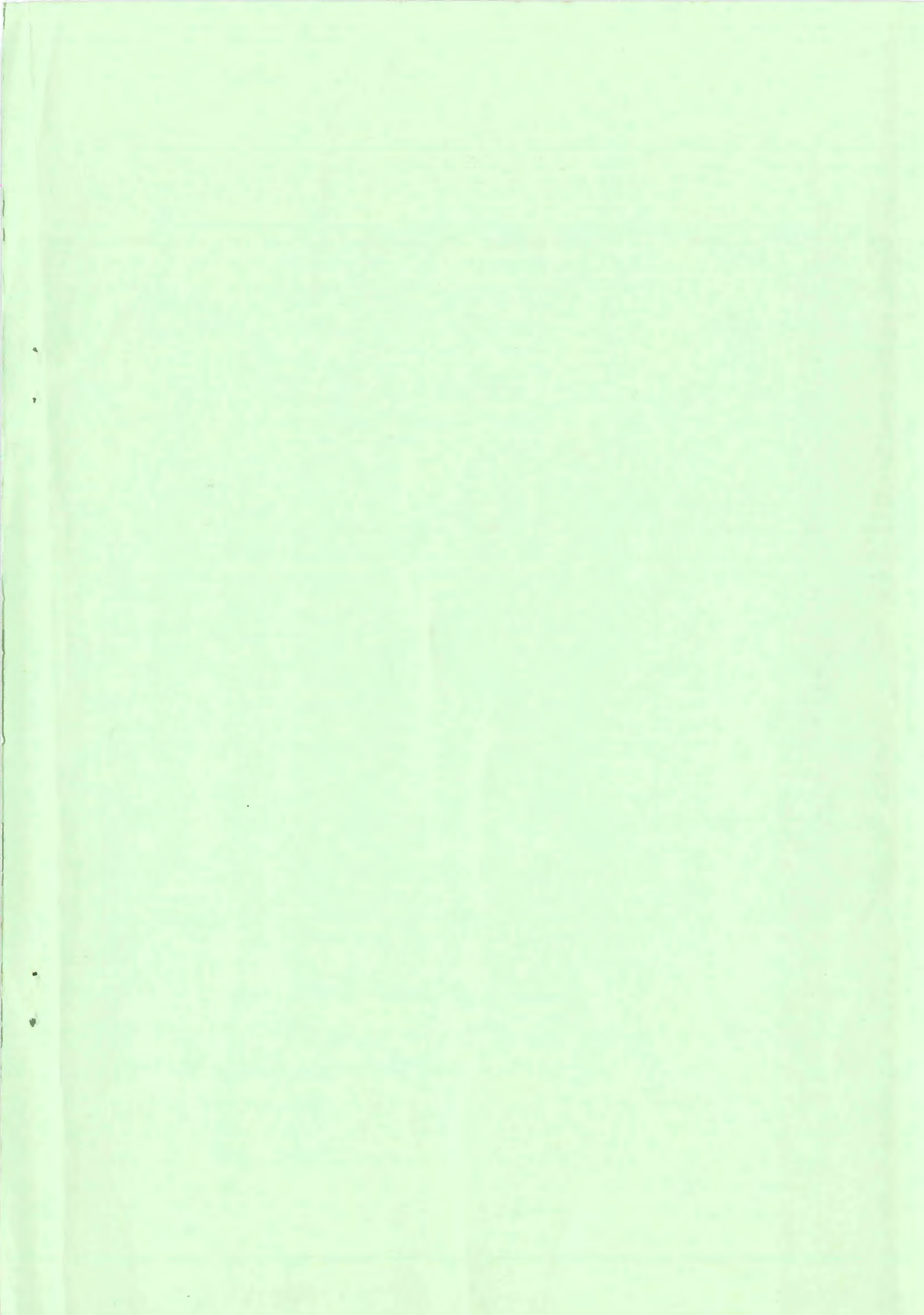
- *DIGONNET Christophe, Yvon, Norbert et NOELS Sabine, Geneviève*
le 14 septembre 1996

- *HELMICH Sébastien et DA COSTA Isabel*
le 28 septembre 1996

- *SALMERON Didier et SELTENSPERGER Marie-Sophie, Luce, Madeleine*
le 30 octobre 1996

DECES 1996

- **BLANC Marie Stéphanie épouse de Marcel ROYET**
décédée le 21 juillet 1996
- **MACHERAS Michel, Henri époux de Germaine, Marie, Victorine PRUDHOMME**
décédé le 12 août 1996
- **DALLERY Pierre, Yvon époux de Marie Jeanne, Claudia BOYER**
décédé le 18 septembre 1996
- **GONON Aimée, Henriette veuve de Joanny CARRET**
décédée le 10 octobre 1996
- **BOUAKKAZ Abdelkader El Hadi époux de Catherine, Marie-Michelle COCHARD**
décédé le 27 novembre 1996



Bulletin tiré à 650 exemplaires
et distribué dans chaque foyer
de CHUZELLES

n° 40 - Dépôt légal Décembre 1996